

République de Guinée

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives



Rapport ITIE 2013



42, avenue Montaigne
75008 Paris - France

-
1 Heddon Street
London W1B1BD - UK



Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée
Conakry - REPUBLIQUE DE GUINEE

Paris, le 28 décembre 2015

A l'attention de Monsieur le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée

Objet : Rapport ITIE 2013

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la gouvernance des revenus publics issus de leur extraction. La République de Guinée (Guinée) a été admise comme pays *Candidat* à l'ITIE le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays *Conforme* depuis le 2 juillet 2014.

Le cabinet Fair Links a été sélectionné pour être l'Administrateur indépendant en charge de l'élaboration du Rapport ITIE couvrant l'année 2013 (Rapport ITIE 2013 ou Rapport). Ce Rapport s'inscrit dans le cadre des activités de l'ITIE-Guinée. Ces activités ont été lourdement affectées par la crise sanitaire (épidémie Ebola), survenue en 2014, qui a conduit à la réduction *a minima* des activités de l'Initiative jusqu'en août 2015.

L'objectif de ce Rapport ITIE 2013 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à collecter, rapprocher et compiler, pour l'année 2013 :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Nos travaux ont été réalisés en conformité avec les meilleures pratiques internationales, sur la base des normes ISRS (*International Standard on Related Services*) éditées par l'IFAC (*International Federation of Accountants*) : la norme ISRS 4400, relative aux « *Missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues* » et la norme ISRS 4410, relative aux « *Missions de compilation d'informations financières* ». Ces normes impliquent un haut degré d'intégrité, de déontologie et d'éthique, ainsi qu'une grande rigueur dans les procédures destinées à garantir la pertinence, la qualité et l'objectivité des

travaux, qu'il s'agisse de procédures de gestion des travaux, de management des ressources ou de contrôle interne.

Ce Rapport ITIE est établi selon les préconisations de la Norme ITIE (mai 2013). Il a été réalisé sur instructions et à l'usage exclusif du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, et présente ci-après :

1. Le contexte et les objectifs du Rapport ITIE 2013 ;
2. La nature et l'étendue de nos travaux d'Administrateur indépendant ;
3. Les contours du secteur extractif de Guinée ;
4. Le Périmètre couvert par ce Rapport ITIE ;
5. Les résultats de nos travaux de rapprochements ;
6. Nos principales conclusions ;
7. Nos principaux commentaires et recommandations.

Fair Links

A handwritten signature in blue ink that reads "A. Mélard de Feuardent." The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Anton Mélard de Feuardent

Synthèse

L'objectif de ce Rapport ITIE 2013, premier Rapport ITIE de la Guinée élaboré selon les préconisations de la Norme ITIE de mai 2013, est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à collecter, rapprocher et compiler, pour l'année 2013 :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Ce Rapport s'inscrit dans le cadre des activités de l'ITIE-Guinée. Ces activités ont été lourdement affectées par la crise sanitaire (épidémie Ebola), survenue en 2014, qui a conduit à la réduction *a minima* des activités de l'Initiative jusqu'en août 2015.

I. Périmètre du Rapport ITIE 2013

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée est convenu que le Rapport ITIE 2013 couvre le secteur minier, à l'instar des précédents Rapports ITIE du pays, et qu'il intègre :

- Toutes les entreprises inscrites, en 2013, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage réalisée fin 2014 pour le compte de l'ITIE-Guinée, soit 455 entreprises.
Compte tenu du nombre d'acteurs très important de ce secteur, de leur éclatement à travers le territoire et du caractère limité de la contribution au budget de l'État d'un nombre substantiel d'entre eux (notamment entreprises d'exploitation de substances de carrières et comptoirs d'achats d'or et de diamants), le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a décidé que :
 - Les déclarations des 33 entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2013, une contribution annuelle supérieure à 700 MGNF (100 KUSD)¹ feraient l'objet d'un rapprochement avec les déclarations de l'État ;
 - Le niveau de la contribution des 422 autres entreprises identifiées serait considéré à partir des déclarations unilatérales de l'État.
- 31 flux identifiés relevant du droit commun (Code général des impôts) ou du droit sectoriel (Code minier), parmi lesquels :
 - 26 flux versés directement à l'État par les entreprises extractives, qui feraient l'objet d'un rapprochement entre déclarations de l'État et des entreprises ;
 - 5 autres flux versés par les entreprises aux collectivités locales ou à des organismes de droit privé, qui feraient l'objet d'une déclaration unilatérale des entreprises.

¹ Estimation effectuée sur la base des données chiffrées transmises par les organismes collecteurs pour la réalisation de l'Étude de Cadrage finalisée en octobre 2014.

- Tous les Autres paiements significatifs (autres que les 31 flux relevant du droit commun ou du droit sectoriel).

II. Résultats de nos travaux

Au terme de nos travaux, nous constatons que :

- Nous n'avons pas reçu les déclarations ITIE de 6 entreprises extractives², sur les 33 couvertes par l'exercice de rapprochements ;
- Nous avons reçu les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des 27 entreprises ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE ;
- Les déclarations ITIE reçues des organismes collecteurs ont toutes été attestées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée ;
- Les déclarations ITIE de 26 des 27 entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ont été attestées par un auditeur externe, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

Dans ce contexte, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État pour les 33 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements :

	Secteur minier 2013	
	(KGNF)	(KUSD)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	119 972	17
2 Droits fixes	7 120 913	1 031
3 Taxe sur les substances de carrières	7 345 388	1 063
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	145 169	21
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	4 094 199	593
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	694 593	101
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	30 000	4
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-
11 Impôts sur les sociétés	708 289 779	102 502
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	131 367 201	19 011
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	6 117	1
14 Retenue à la source	114 379 822	16 553
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	25 208 473	3 648
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	7 415 017	1 073
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	241 798 960	34 993
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	136 956 656	19 820
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	538 501	78
21 Redressements douaniers (pénalités)	997 959	144
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	576 780 401	83 470
23 Dividendes	51 825 000	7 500
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-
25 Cotisations CNSS	38 329 723	5 547
26 Loyers des Infrastructures	18 752 109	2 714
27 Autres paiements significatifs	12 094 136	1 750
Total	2 084 290 088	301 634

² Sur ces 6 entreprises, 4 avaient, en 2013, suspendu leurs activités. Nous disposons, pour ces 4 entreprises, des justificatifs confirmant cette suspension.

Nous présentons par ailleurs, pour les 27 entreprises qui ont participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE³ et après résolution des écarts qui ont pu être traités⁴, le tableau des rapprochements des données ITIE déclarées par l'État et par ces entreprises :

	Secteur minier 2013		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprises	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	77 763	119 972	(42 209)
2 Droits fixes	5 576 831	7 120 913	(1 544 082)
3 Taxe sur les substances de carrières	4 511 251	4 520 251	(9 000)
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	155 896	24 274	131 622
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	3 070 628	2 679 095	391 533
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	374 524	385 029	(10 505)
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	710 954 783	707 645 873	3 308 910
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	128 013 159	127 970 427	42 732
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	6 117	(6 117)
14 Retenue à la source	92 130 818	88 872 071	3 258 747
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	14 261 933	22 556 016	(8 294 083)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	2 335 134	7 371 628	(5 036 494)
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	2 463 147	-	2 463 147
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	239 207 056	238 806 425	400 631
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	132 054 787	124 000 574	8 054 213
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	48 647	538 501	(489 854)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	997 959	(997 959)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	571 611 143	576 780 401	(5 169 258)
23 Dividendes	51 825 000	51 825 000	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	36 402 968	37 002 310	(599 342)
26 Loyers des Infrastructures	26 003 099	18 752 109	7 250 990
27 Autres paiements significatifs	2 314 287	11 936 553	(9 622 266)
Total	2 023 392 854	2 029 911 498	

Pour les 6 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements, et pour lesquelles nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE, l'État a déclaré une contribution globale de près de 54 380 MGNF ; ce niveau de contribution n'a pas été confirmé par un travail de rapprochements.

³ Ce tableau n'inclut donc pas les déclarations ITIE de l'État pour les 6 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.

⁴ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

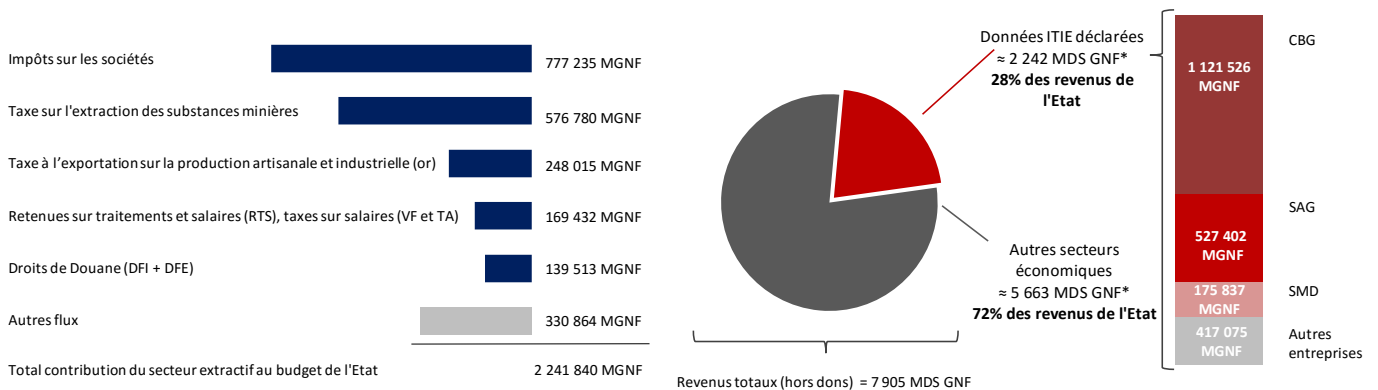
Enfin, nous présentons les données ITIE déclarées par l'État pour les 422 autres entreprises couvertes par le Périmètre de ce Rapport ITIE ; le niveau de contribution globale de ces 422 entreprises n'a donc pas été confirmé par un travail de rapprochements :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*
Moolman Mining Guinea	68 428 676	43%
Societe Fluor West Africa INC SUCC	14 511 142	9%
Nitrokemine Guinee	10 662 095	7%
Forecariah Guinea Mining SA	8 967 705	5%
Gui-co-pres BTP SA	7 194 569	5%
Nitrokemfor Guinee	5 858 360	4%
Societe Ore Search Civil Guinee SARL uniperson	4 745 338	3%
Geoprospects Limited Succursale Guinee	4 395 547	3%
Surtron Technologie Guinea	2 687 473	2%
L.B	1 747 211	1%
Societe TM Holding SA	1 688 539	1%
Societe SBD - Guinea - pty . LTD	1 443 793	1%
Autres entreprises	25 219 693	16%
Contribution totale*	157 550 140	100%

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 422 entreprises couvertes par le Rapport ITIE.

Au total, l'État de la République de Guinée nous a déclaré avoir collecté plus de 2 200 MDS GNF auprès du secteur minier. Ce montant représente plus de 28% des revenus totaux (hors dons) de l'État, tels que présentés dans le TOFE. En cela, la Guinée compte parmi les pays dits riches en ressources extractives, selon la nomenclature établie par le FMI⁵.

In fine, la contribution totale du secteur minier au budget de l'État, telle que couverte par ce Rapport ITIE, se répartit comme suit :



*Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 455 entreprises couvertes par le Rapport ITIE

⁵ Selon le FMI, un pays est dit riche en ressources extractives « s'il satisfait aux critères suivants : i) un pourcentage moyen de recettes dérivant des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes budgétaires totales [...] ou ii) un pourcentage moyen de recettes d'exportation des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes d'exportation totales ».

Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, FMI (2007), p. 4.

III. Conclusions

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, l'État et l'ensemble des entreprises extractives couvertes par ce Rapport ITIE, nous formulons les principales conclusions suivantes :

- **Cohérence du Périmètre :** Les flux couverts par le Rapport ITIE 2013 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec les définitions présentées dans la Norme ITIE ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale.
- **Compréhension partagée du Périmètre :** Les définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2013 ont été partagées avec les représentants des organismes collecteurs, déclarant pour le compte de l'État, ainsi qu'avec ceux des entreprises extractives. Les déclarations ITIE de l'État et des entreprises extractives ont été présentées sur la base de ces définitions.
- **Exhaustivité des données ITIE et des niveaux de contribution déclarés :** Les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des entreprises extractives nous ont été déclarées. Les déclarations de l'État indiquent en outre que le niveau de contribution des 6 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport n'est pas significatif. Par ailleurs, les déclarations de l'État indiquent que le niveau de contribution des 422 autres entreprises (non soumises à une obligation de déclaration) n'est pas significatif non plus. Enfin, toutes les parties déclarantes se sont soumises à la déclaration des Autres paiements significatifs.

Dans ce contexte, et sous réserve de la fiabilité des déclarations de l'État, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des données ITIE et des niveaux de contributions présentés dans ce Rapport.

- **Fiabilité des données ITIE déclarées :** Toutes les déclarations ITIE des organismes collecteurs ont été attestées par l'IGF. Par ailleurs, 26 des 27 entreprises ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE nous ont remis des déclarations ITIE attestées par leur auditeur externe.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans ce Rapport.

- **Rapprochements des données ITIE déclarées :** L'exercice de rapprochements a couvert plus de 97% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 33 entreprises identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'État. Les rapprochements de détail entre les déclarations de l'État et celles des entreprises extractives n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatives.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État.

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que les données présentées dans ce Rapport ITIE reflètent raisonnablement le niveau de la contribution du secteur extractif au budget de l'État de Guinée pour l'année 2013.

IV. Recommandations

Afin de consolider le processus ITIE et d'améliorer la gouvernance publique des industries extractives en Guinée, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de :

- Sensibiliser le Gouvernement ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif de l'ITIE, garant de la bonne mise en œuvre de l'Initiative en Guinée.

Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement des Rapports ITIE 2014 et 2015, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.

Ces ressources pourront être affectées aussi au renforcement des capacités humaines, d'infrastructures et d'équipement du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

- Encourager le Ministère des Mines et de la Géologie à doter le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) des moyens suffisants pour lui permettre de disposer d'un Cadastre minier performant, actualisé en temps réel et, possiblement, accessible au public.
- Sensibiliser le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Mines et de la Géologie à la nécessité d'adopter, rapidement, toutes les mesures nécessaires à l'attribution d'un Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF) à toutes les entreprises minières non enregistrées à ce jour auprès des administrations fiscales.
- Attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants. De tels systèmes permettront le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État.
- Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE, en supprimant la Direction Nationale des Participations de l'État et des Investissements Privés (DNPEIP) du Périmètre des organismes collecteurs et, par ailleurs, en intégrant la SOGUIPAMI dans le Périmètre des organismes collecteurs.

Enfin, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.

Sommaire

1. Contexte et objectifs de ce Rapport	17
1.1. Contexte	17
1.2. Objectifs	18
2. Nature et étendue de nos travaux	19
2.1. Analyses préliminaires et contextuelles	19
2.1.1. Collecte et analyse documentaires sur le secteur extractif guinéen	19
2.1.2. Rencontres des parties prenantes de l'ITIE-Guinée	20
2.1.3. Analyses de matérialité	20
2.2. Élaboration des déclarations ITIE	22
2.2.1. Format des formulaires de déclaration ITIE	22
2.2.2. Démarches de fiabilisation des déclarations ITIE	23
2.3. Ateliers de formation et phase de collecte des déclarations ITIE	23
2.5. Limites des travaux engagés	25
2.5.1. Disponibilité de l'information	25
2.5.2. Disponibilité d'un Cadastre minier actualisé	25
2.5.3. Disponibilité des contacts des entreprises extractives	25
3. Contours du secteur extractif de Guinée	27
3.1. Secteur des hydrocarbures	27
3.1.1. Potentiel du secteur	27
3.1.2. Cadre institutionnel	27
3.1.3. Réglementation sectorielle	27
3.1.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires	27
3.1.5. Principaux acteurs	27
3.2. Secteur minier	28
3.2.1. Potentiel du secteur	28
3.2.2. Cadre institutionnel	29
3.2.3. Réglementation sectorielle	30
3.2.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires	33
3.2.5. Contrôle et audit des comptes	36
3.2.6. Principaux acteurs de droit privé	37
3.2.7. Chiffres clés	38

4. Périmètre du Rapport ITIE 2013	39
4.1. Période concernée	39
4.2. Secteurs à prendre en compte	39
4.3. Périmètre des entreprises	39
4.4. Périmètre des flux	41
4.5. Périmètre des organismes collecteurs	43
4.6. Niveau de désagrégation des données	43
5. Résultats des travaux de rapprochements	44
5.1. Contrôle qualité des données déclarées	44
5.2. Tableaux de rapprochements	45
5.3. Déclarations unilatérales de l'État	48
5.4. Déclarations unilatérales des entreprises	48
5.5. Analyse des données ITIE déclarées	49
6. Principales conclusions	51
7. Principaux commentaires et recommandations	53
7.1. Appuyer l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée	53
7.2. Renforcer le Cadastre minier	54
7.3. Doter toutes les entreprises minières d'un NIF	54
7.4. Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs	55
7.5. Fair évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée	55
7.5.1. <i>Périmètre des flux</i>	55
7.5.2. <i>Périmètre des organismes collecteurs</i>	56

Schémas

Schéma 1 : Échéances de mise en œuvre de l'ITIE-Guinée	17
Schéma 2 : Circulation des flux	42
Schéma 3 : Répartition de la contribution du secteur minier	50

Annexes

Annexe 1 : Répartition des permis par entreprise	58
Annexe 2 : Périmètre des entreprises	66
Annexe 3 : Périmètre des flux	78
Annexe 4 : Tableaux des rapprochements par partie déclarante	89
Annexe 5 : Suivi des recommandations antérieures	126
Annexe 6 : Analyse et résolution des écarts	127

Tableaux

Tableau 1 : Analyses de matérialité : données macroéconomiques	20
Tableau 2 : Analyses de matérialité : définition du Périmètre du Rapport ITIE	21
Tableau 3 : Périmètre des entreprises	40
Tableau 4 : Périmètre des flux	41
Tableau 5 : Périmètres des organismes collecteurs	43
Tableau 6 : Contrôle qualité des données ITIE déclarées	44
Tableau 7 : Données ITIE déclarées par l'État (Exercice de rapprochements)	45
Tableau 8 : Tableau des rapprochements des données ITIE déclarées	46
Tableau 9 : Données ITIE déclarées par l'État pour les entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2013	47
Tableau 10 : Données ITIE déclarées par l'État (Déclarations unilatérales)	48
Tableau 11 : Déclarations unilatérales des entreprises (flux n°28, 29, 30, 31, 32)	48
Tableau 12 : Données ITIE déclarées par l'État : principales entreprises contributrices	49
Tableau 13 : Données ITIE déclarées par l'État : principaux flux perçus	49
Tableau 14 : Données ITIE déclarées par organisme collecteur	49
Tableau 15 : Contribution totale du secteur minier	50
Tableau 16 : Répartition des permis par entreprise	65
Tableau 17 : Périmètre des entreprises (Exercice de rapprochements)	66
Tableau 18 : Périmètre des entreprises (Déclarations unilatérales de l'État)	77
Tableau 19 : Périmètre et définitions des flux	88
Tableau 20 : Données ITIE déclarées par la DNI (Exercice de rapprochements)	89
Tableau 21 : Données ITIE déclarées par la DNTCP (Exercice de rapprochements)	90

Tableau 22 : Données ITIE déclarées par la DGD (Exercice de rapprochements)	90
Tableau 23 : Données ITIE déclarées par la DNM (Exercice de rapprochements)	90
Tableau 24 : Données ITIE déclarées par la BNE (Exercice de rapprochements)	91
Tableau 25 : Données ITIE déclarées par la CNSS (Exercice de rapprochements)	91
Tableau 26 : Données ITIE déclarées par la BCRG (Exercice de rapprochements)	91
Tableau 27 : Données ITIE déclarées par le CPDM (Exercice de rapprochements)	92
Tableau 28 : Données ITIE déclarées par l'ANAIM (Exercice de rapprochements)	92
Tableau 29 : Tableau des rapprochements, CBG	93
Tableau 30 : Tableau des déclarations unilatérales, CBG	93
Tableau 31 : Tableau des rapprochements, SAG	94
Tableau 32 : Tableau des déclarations unilatérales, SAG	94
Tableau 33 : Tableau des rapprochements, SMD	95
Tableau 34 : Tableau des déclarations unilatérales, SMD	95
Tableau 35 : Tableau des rapprochements, SIMFER (Rio Tinto)	96
Tableau 36 : Tableau des déclarations unilatérales, SIMFER (Rio Tinto)	96
Tableau 37 : Tableau des rapprochements, SMFG	97
Tableau 38 : Tableau des déclarations unilatérales, SMFG	97
Tableau 39 : Tableau des rapprochements, CBK	98
Tableau 40 : Tableau des déclarations unilatérales, CBK	98
Tableau 41 : Tableau des rapprochements, BSGR Guinée-VALE	99
Tableau 42 : Tableau des rapprochements, SEMAFO-Guinée	100
Tableau 43 : Tableau des rapprochements, BELLZONE	101
Tableau 44 : Tableau des déclarations unilatérales, BELLZONE	101
Tableau 45 : Tableau des rapprochements, West Africa Exploration	102
Tableau 46 : Tableau des déclarations unilatérales, West Africa Exploration	102
Tableau 47 : Tableau des rapprochements, Guiter Mining	103
Tableau 48 : Tableau des déclarations unilatérales, Guiter Mining	103
Tableau 49 : Tableau des rapprochements, AMC	104
Tableau 50 : Tableau des déclarations unilatérales, AMC	104
Tableau 51 : Tableau des rapprochements, HENAN-Chine (CDM CHINE)	105
Tableau 52 : Tableau des déclarations unilatérales, HENAN-Chine (CDM CHINE)	105
Tableau 53 : Tableau des rapprochements, GAC	106
Tableau 54 : Tableau des déclarations unilatérales, GAC	106
Tableau 55 : Tableau des rapprochements, RUSAL FRIGUIA	107
Tableau 56 : Tableau des déclarations unilatérales, RUSAL FRIGUIA	107
Tableau 57 : Tableau des rapprochements, ALUFER	108
Tableau 58 : Tableau des déclarations unilatérales, ALUFER	108
Tableau 59 : Tableau des rapprochements, HUAYA	109
Tableau 60 : Tableau des déclarations unilatérales, HUAYA	109
Tableau 61 : Tableau des rapprochements, SADEKA	110
Tableau 62 : Tableau des déclarations unilatérales, SADEKA	110
Tableau 63 : Tableau des rapprochements, Wega Mining Guinée	111
Tableau 64 : Tableau des déclarations unilatérales, Wega Mining Guinée	111
Tableau 65 : Tableau des rapprochements, CPI	112
Tableau 66 : Tableau des déclarations unilatérales, CPI	112

Tableau 67 : Tableau des rapprochements, AMCO Drilling Guinée	113
Tableau 68 : Tableau des déclarations unilatérales, AMCO Drilling Guinée	113
Tableau 69 : Tableau des rapprochements, SGS Mineral Service	114
Tableau 70 : Tableau des déclarations unilatérales, SGS Mineral Service	114
Tableau 71 : Tableau des rapprochements, Diamond Cement	115
Tableau 72 : Tableau des déclarations unilatérales, Diamond Cement	115
Tableau 73 : Tableau des rapprochements, IDS	116
Tableau 74 : Tableau des déclarations unilatérales, IDS	116
Tableau 75 : Tableau des rapprochements, RUFEX Sarl	117
Tableau 76 : Tableau des déclarations unilatérales, RUFEX Sarl	117
Tableau 77 : Tableau des rapprochements, FELLA SANDANFARA	118
Tableau 78 : Tableau des déclarations unilatérales, FELLA SANDANFARA	118
Tableau 79 : Tableau des rapprochements, Guinée GEM'S	119
Tableau 80 : Tableau des rapprochements, DOMER Guinea	120
Tableau 81 : Tableau des rapprochements, BOROKO Mining	121
Tableau 82 : Tableau des rapprochements, Diakite et Fofana	122
Tableau 83 : Tableau des déclarations unilatérales, Diakite et Fofana	122
Tableau 84 : Tableau des rapprochements, ALAME	123
Tableau 85 : Tableau des déclarations unilatérales, ALAME	123
Tableau 86 : Tableau des rapprochements, SOMIAG	124
Tableau 87 : Tableau des rapprochements, SCETCHCG	125
Tableau 88 : Tableau des déclarations unilatérales, SCETCHCG	125
Tableau 90 : Tableau d'analyse des écarts résiduels	130

Abréviations et acronymes

ITIE

ITIE-Guinée Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de Guinée

Organismes collecteurs

ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BNE	Bureau Nationale d'Expertise
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FIM	Fonds d'Investissement Minier
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie

Industries extractives

Secteur des hydrocarbures

CPP Contrat de Partage de Production

Secteur minier

CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
SAG	Société AngloGold Ashanti de Guinée
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SOGUIPAMI	La société Guinéenne du Patrimoine Minier

Autres

Bbl	Barils
FMI	Fonds Monétaire International
GNF	Francs guinéens
KGNF	Milliers de Francs Guinéens
MGNF	Millions de Francs Guinéens
MDS GNF	Milliards de Francs Guinéens
IGF	Inspection Générale des Finances
IMF	International Monetary Fund
NA	Non Applicable
NC	Non Communiqué
ND	Non Disponible
NIF	Numéro d'Identifiant Fiscal
PIB	Produit Intérieur Brut
T	Tonnes
Mt	Méga tonne (1 Mt = 1 million de tonnes)
Gt	Giga tonne (1 Gt = 1 milliard de tonnes)
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollars américains
KUSD	Milliers de Dollars américains
MUSD	Millions de Dollars américains
MDS USD	Milliards de Dollars américains

1. Contexte et objectifs de ce Rapport

1.1. Contexte

La Guinée a été admise comme pays *Candidat* à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays *Conforme* depuis le 2 juillet 2014.

Les principales échéances de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée (ITIE-Guinée) sont présentées ci-dessous⁶ :

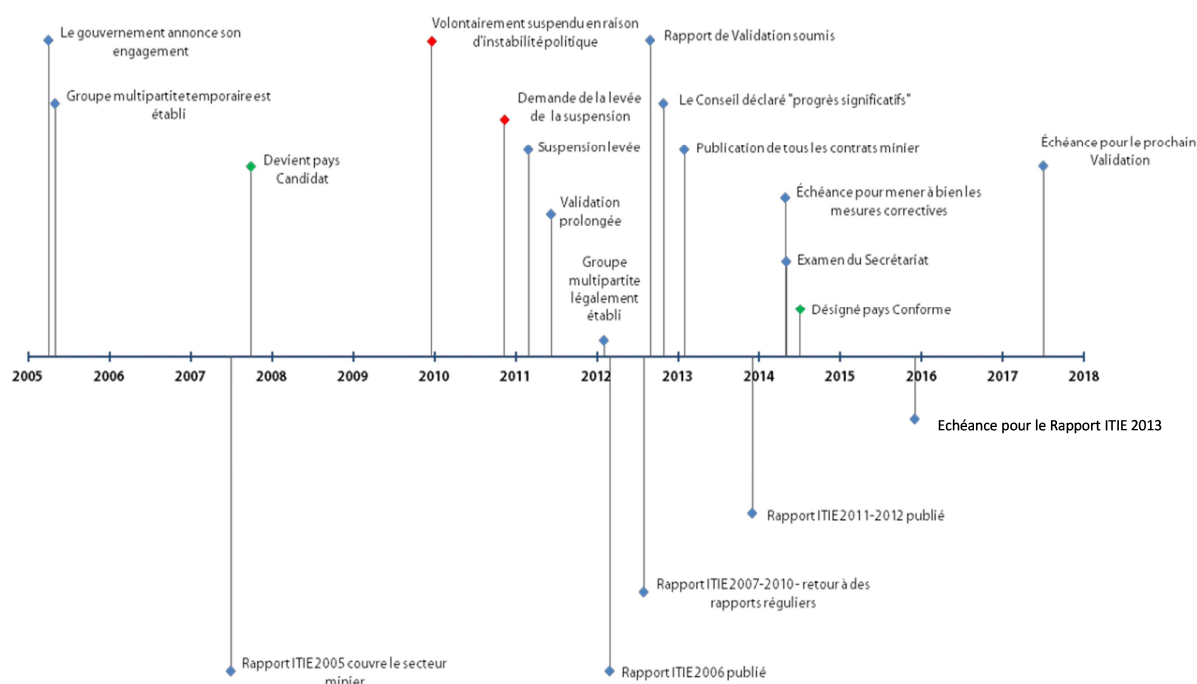


Schéma 1 : Échéances de mise en œuvre de l'ITIE-Guinée

La structure institutionnelle de l'ITIE-Guinée est régie, entre autres, par le Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée. Ce Décret précise que l'ITIE-Guinée « a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transparence dans les industries extractives »⁷.

L'ITIE-Guinée est dotée de trois principaux organes de pilotage⁸ :

- Le Conseil de supervision, instance stratégique présidée par le Premier Ministre ;
- Le Comité de Pilotage, chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil de supervision ;

⁶ Mise en œuvre de l'ITIE en Guinée - <https://eiti.org/fr/guinee/implementation> (octobre 2015).

⁷ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Article 3.

⁸ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Chapitre III.

- Le Secrétariat Exécutif, « *organe d'animation, de coordination et de suivi des activités de l'ITIE-Guinée* »⁹.

Dans ce contexte, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a sélectionné Fair Links comme Administrateur indépendant pour produire le Rapport ITIE 2013. Ce Rapport s'inscrit dans le cadre des activités de l'ITIE-Guinée. Ces activités ont été lourdement affectées par la crise sanitaire (épidémie Ebola), survenue en 2014, qui a conduit à la réduction *a minima* des activités de l'Initiative jusqu'en août 2015.

Les premiers travaux de réalisation de ce Rapport (Phase I - Analyses préliminaires et contextuelles) ont été initiés à Conakry en septembre 2015.

1.2. Objectifs

L'objectif de ce Rapport ITIE 2013, premier Rapport ITIE de la Guinée élaboré selon les préconisations de la Norme ITIE de mai 2013, est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à collecter, rapprocher et compiler, pour l'année 2013 :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a par ailleurs souhaité que ce Rapport établisse, notamment¹⁰ :

- La méthodologie adoptée pour la réconciliation des paiements et des revenus, ainsi que l'application des normes professionnelles internationales ;
- Une description de chaque flux couvert par ce Rapport, avec définitions et seuils de matérialité y afférant ;
- Une évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données présentées, y compris une synthèse informative des travaux réalisés et des limites de l'évaluation qui a été menée ;
- Une estimation de la mesure dans laquelle l'ensemble des entreprises et des entités de l'État couvertes par le Périmètre adopté ont fourni les informations requises ;
- Si les états financiers des entreprises participantes ont été audités pour l'exercice comptable 2013.

⁹ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Article 5.

¹⁰ Conformément aux Termes de référence de notre mission.

2. Nature et étendue de nos travaux

2.1. Analyses préliminaires et contextuelles

2.1.1. Collecte et analyse documentaires sur le secteur extractif guinéen

a. Recherches et analyses documentaires

Nous avons conduit un certain nombre de recherches documentaires visant à recenser le plus largement possible :

- Les entreprises extractives (mines, carrières, comptoirs d'achat), publiques et privées, titulaires de permis de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances de mines ou de carrières en 2013 ;
- Les administrations, centrales et décentralisées (*i.e.* collectivités locales et services déconcentrés de l'État), en charge de l'application de la politique fiscale auprès des entreprises extractives ;
- Les dispositifs et les modalités contractuels propres au secteur minier ;
- Les transactions particulières, relevant de contrats extractifs ou de procédures exceptionnelles ;
- Les flux (taxes, impôts et versements assimilés), centraux et provinciaux, relevant du droit sectoriel (*i.e.* Code minier) ou du droit commun (*i.e.* Code général des impôts) auxquels sont usuellement soumises les entreprises extractives.

Nos travaux de recherches se sont notamment basés sur :

- Les informations transmises par les différents Ministères de tutelle¹¹ ;
- Les informations mises à la disposition du public sur les sites internet des organismes collecteurs guinéens¹² ;
- Les documents publiés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée ;
- Le cadre réglementaire en vigueur en 2013 en Guinée, principalement le Code général des impôts, le Code des investissements, le Code de l'environnement, le Code minier ;
- Les contrats extractifs qui ont été mis à notre disposition, ainsi que les informations fournies par les sites internet des principales entreprises extractives opérant en Guinée ;
- Les informations disponibles sur différentes bases de données spécialisées auxquelles nous avons eu accès (Global Data, IHS, USGS...) ;
- La presse, généraliste et spécialisée.

b. Analyse des données chiffrées collectées auprès des organismes collecteurs

Afin de définir les principaux éléments de matérialité, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a lancé, fin 2014, la réalisation d'une Étude de Cadrage par un consultant externe. Cette Étude de Cadrage s'est basée sur la collecte de données chiffrées auprès des organismes

¹¹ Le Ministère des Mines et de la Géologie ; le Ministère de l'Économie et des Finances.

¹² Principalement le site du Ministère de l'Économie et des Finances - www.finances.gov.gn (octobre 2015).

collecteurs guinéens. Dans ce contexte, l'Étude de Cadrage a estimé la contribution totale du secteur minier, pour l'année 2013, à plus de 2 000 MDS GNF (près de 300 MUSD).

2.1.2. Rencontres des parties prenantes de l'ITIE-Guinée

Nous avons complété ces travaux par une série d'entretiens avec un ensemble de parties prenantes de l'ITIE en Guinée, parmi lesquelles :

- Des représentants des autorités guinéennes :
 - Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) ;
 - Direction Générale des Douanes (DGD) ;
 - Direction Nationale des Mines (DNM) ;
 - Bureau Nationale d'Expertise (BNE) ;
 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
 - Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) ;
 - Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM).
- Des représentants des entreprises extractives :
 - Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) ;
 - Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) ;
 - SIMFER (Rio Tinto) ;
 - BELLZONE ;
 - Guiter Mining ;
 - Alliance Mining Commodities (AMC).
- Des représentants des bailleurs de fonds basés en Guinée :
 - Banque Mondiale.

2.1.3. Analyses de matérialité

a. Pour la définition du Périmètre du Rapport ITIE 2013

Nous avons conduit nos analyses de matérialité sur la base des données macroéconomiques présentées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), reprises ci-dessous :

	2013	
	MUSD	MGNF
Revenus totaux et dons	1 236	8 544 000
Revenus totaux hors dons	1 144	7 905 000
Revenus miniers	215	1 489 000

Source : Request for an ECF, IMF (September 2014), p. 13

Tableau 1 : Analyses de matérialité : données macroéconomiques

Dans le souhait d'avoir une vision exhaustive de la contribution du secteur minier pour l'année 2013, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'inclure dans le Périmètre du Rapport ITIE 2013 :

- Tous les flux couverts par le Rapport ITIE 2012, d'une part ;
- Toutes les entreprises inscrites, en 2013, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage, d'autre part.

Cette approche est précisée ci-dessous :

Secteur minier	Nombre identifié	Couvert par le Rapport ITIE 2013
Flux identifiés*	31	100%
Entreprises identifiées**	455	100%
<i>Dont les paiements annuels > 700 MGNF (100 KUSD)***</i>	33	<i>Réconciliation avec les données de l'État</i>
<i>Dont les paiements annuels < 700 MGNF (100 KUSD)***</i>	422	<i>Déclarations unilatérales de l'État</i>

* Rapport ITIE 2012

** Cadastre minier et Étude de cadrage

*** Ce seuil est identique à celui utilisé pour le Rapport ITIE 2012 et pour l'Étude de Cadrage. Il représente 0,01% des Revenus totaux (hors dons) de l'État

Tableau 2 : Analyses de matérialité : définition du Périmètre du Rapport ITIE

b. Pour nos travaux de rapprochements

i. Considérations sur les seuils de matérialité des flux couverts

Sur la base de nos recommandations, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a souhaité :

- Que tous les flux identifiés pour le Rapport ITIE 2013 soient déclarés, sans considération de seuil de matérialité, *i.e.* que pour chaque flux, tous les paiements effectués en 2013 soient déclarés, quels que soient leurs montants (seuil de matérialité = 0).
- Qu'un seuil de matérialité de 700 MGNF (100 KUSD) soit fixé pour la déclaration des Autres paiements significatifs, *i.e.* que chaque flux non couvert par le Rapport ITIE et dont le cumul annuel des paiements aurait dépassé, en 2013, 700 MGNF (100 KUSD) soit déclaré.

Ce seuil est identique au seuil utilisé dans le Rapport ITIE 2012 ; il est par ailleurs conforme aux ordres de grandeurs couverts par l'Étude de Cadrage.

*Il correspond à 0,01% des revenus de l'État (*i.e.* tous secteurs économiques confondus, hors dons) tels que présentés dans le TOFE 2013¹³.*

- Que chaque organisme collecteur puisse déclarer l'ensemble des paiements perçus par les entreprises extractives, au-delà des flux couverts par le Rapport ITIE 2013 et sans considération de seuil de matérialité (*i.e.* seuil de matérialité = 0), conformément à l'Exigence 4 de la Norme ITIE¹⁴.

ii. Considérations sur le caractère acceptable des écarts entre les déclarations ITIE des organismes collecteurs et des entreprises extractives

Nous avons considéré, conformément aux pratiques professionnelles d'audit relatives à la présentation d'états financiers de synthèse, que le seuil acceptable d'écarts cumulés pouvait raisonnablement être fixé à 5% de la contribution totale du secteur extractif au budget de l'État de Guinée ; en-deçà de ce seuil, nous pouvons considérer que les écarts présentés dans le Rapport ITIE 2013 ne sont pas significatifs et n'affectent pas la bonne perception du niveau de contribution présenté.

¹³ Request for an ECF, IMF (September 2014), p. 13.

¹⁴ « L'ITIE exige la publication de Rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives ».

La Norme ITIE, Secrétariat International de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 26.

2.2. Élaboration des déclarations ITIE

2.2.1. Format des formulaires de déclaration ITIE

Les formulaires de déclaration doivent permettre à l'Administrateur indépendant de collecter, conformément au Périmètre adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée :

- Les paiements reçus par les organismes collecteurs, pour le compte de l'État guinéen, des entreprises extractives ;
- Les paiements versés par les entreprises extractives aux organismes collecteurs (administration centrale ; collectivités locales ; entreprise(s) publique(s)) ;
- Les transferts réalisés au titre de la redistribution, entre organismes collecteurs, des revenus issus de l'extraction minière ;
- Les paiements versés par les entreprises extractives aux organismes de droit privé ;
- Des données contextuelles relevant de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE.

En conséquence, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a suivi notre recommandation d'adopter pour le Rapport ITIE 2013 des formulaires permettant à la fois aux organismes collecteurs et aux entreprises extractives de déclarer, conformément au Périmètre adopté :

- L'ensemble des paiements reçus/versés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013, sous un format entièrement désagrégé (*i.e.* paiement par paiement, date par date) ;
- Des éléments d'information générale relevant des préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE, tels que :
 - La liste des réformes sectorielles en cours, avec identification des évolutions les plus notables (organismes collecteurs uniquement) ;
 - La liste des titres détenus, par région, au 31 décembre 2013 (entreprises extractives, y compris publique) ;
 - La liste des participations détenues par les entreprises extractives publiques, au 31 décembre 2013, avec pourcentages de participations et liste des autres partenaires (entreprises extractives, y compris publiques) ;
 - Les volumes d'hydrocarbures/de minerais produits et exportés pour chaque titre détenu, pour 2013 (entreprises extractives, y compris publiques) ;
 - Le nom de l'auditeur externe de l'entreprise, avec mention de la dernière année fiscale ayant fait l'objet d'un audit (entreprises extractives, y compris publique).

Conformément aux recommandations de la Norme ITIE et aux besoins de nos travaux de rapprochements, les formulaires de déclaration étaient accompagnés des instructions suivantes :

- Déclarations en numéraire : les déclarations en numéraire doivent être établies sur la base des paiements versés à l'État de la République de Guinée (comptabilité de caisse) entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013, tels que figurant dans les quittances ou justificatifs de paiements transmis par l'administration ;
- Dans le cas de groupements d'entreprises ou de consortiums, l'opérateur doit déclarer les paiements qu'il a versés à l'État pour son compte propre et pour celui de ses partenaires ; les partenaires ne déclarent que les paiements qu'ils ont directement effectués au cours de la période concernée ;
- Les déclarations doivent être présentées pour chaque entreprise sous une forme entièrement désagrégée, flux par flux, paiement par paiement, date par date ;

- Les déclarations doivent être renseignées dans la nature et la devise dans laquelle le paiement a été réalisé (GNF, USD...), afin d'éviter la création d'écarts artificiels.

2.2.2. Démarches de fiabilisation des déclarations ITIE

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a retenu notre recommandation d'adopter, pour la fiabilisation des déclarations ITIE de l'État :

- La signature, par un haut responsable habilité de l'administration déclarant pour le compte de l'État, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 ;
- La signature, par l'IGF, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a par ailleurs retenu notre recommandation d'adopter les démarches suivantes de fiabilisation des déclarations ITIE des entreprises :

- La signature, par un haut responsable habilité de l'entreprise déclarante, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements versés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 ;
- La signature, par l'auditeur externe de l'entreprise, de toutes les déclarations ITIE, confirmant ainsi ne pas avoir découvert d'anomalies pouvant remettre en cause l'exhaustivité et la fiabilité des données renseignées ;
- La signature, par l'auditeur externe de l'entreprise, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements versés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

2.3. Ateliers de formation et phase de collecte des déclarations ITIE

Un atelier et des entretiens de formation aux renseignements des formulaires ont été organisés auprès des points focaux ITIE des parties déclarantes, afin de :

- Présenter le Périmètre du Rapport ITIE 2013 tel qu'adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée ;
- Rappeler les principes de renseignement des formulaires de déclaration ITIE ;
- Partager les échéances préalables à la publication du Rapport ITIE 2013.

La phase de collecte des données a été lancée le 5 octobre 2015. En l'absence d'un nombre suffisant de déclarations, l'arrêt définitif de la collecte des données, initialement prévu au 23 octobre 2015, a finalement été établi par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée au 20 novembre 2015. La phase de rapprochements des données s'est terminée le 21 décembre 2015.

Les déclarations ITIE reçues ont été préparées sous la responsabilité respective des représentants :

- Des organismes collecteurs (paiements reçus pour le compte de l'État) ;
- Des entreprises extractives (paiements versés à l'État, aux collectivités locales et aux organismes de droit privé).

2.4. Rapprochements et compilation des données

Le travail de collecte, de rapprochements (identification et traitement des écarts) et de compilation des données déclarées par l'État et par les entreprises extractives a été effectué sur la base du Périmètre des entreprises et des flux couverts par ce Rapport ITIE¹⁵.

Afin de présenter, pour chacun des flux couverts par ce Rapport ITIE 2013, les paiements déclarés reçus par l'État et les paiements déclarés versés par les entreprises extractives, nous avons procédé à un rapprochement détaillé des paiements déclarés reçus et versés, puis réconcilié les principaux écarts sur la base des informations qui nous ont été fournies.

Ces travaux ne constituent ni un audit, ni un examen limité des revenus du secteur extractif de Guinée. L'audit des déclarations ITIE transmises par les entreprises extractives n'entre pas non plus dans le périmètre de nos travaux ; de même, notre intervention n'a pas pour objet de déceler d'éventuelles erreurs, actes illégaux ou autres irrégularités.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu :

- i. Nous assurer de la cohérence des définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2013 avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec celles décrites dans la Norme ITIE, ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale (cohérence du Périmètre).
- ii. Nous assurer de la correcte appréhension des définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2013 par les représentants des organismes collecteurs et par ceux des entreprises extractives (compréhension partagée du Périmètre).
- iii. Collecter (envoi des documents, relances) les déclarations ITIE renseignées par les organismes collecteurs. Ces déclarations ITIE ont été présentées sur la base des définitions des flux adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- iv. Collecter (envoi des documents, relances) les déclarations ITIE renseignées par les entreprises extractives. Ces déclarations ITIE ont été présentées sur la base des définitions des flux adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- v. Rapprocher les données transmises par l'État et par les entreprises extractives, pour chaque entreprise et pour chaque flux.
- vi. Résoudre, en coordination avec le Secrétariat Exécutif, avec l'appui des administrations et des entreprises extractives concernées, certains écarts initialement identifiés. Ces écarts relevaient, pour l'essentiel, d'erreurs de déclarations ou d'imputations¹⁶. Les écarts résiduels présentés dans les tableaux de rapprochements (cf. § 5) n'ont pu être résolus.
- vii. Présenter, pour le secteur des hydrocarbures et le secteur minier, les données issues des rapprochements entre les données reçues de l'État et des principales entreprises extractives, pour chaque flux couvert par ce Rapport ITIE.
- viii. Présenter, pour certains acteurs du secteur minier, les données issues des déclarations unilatérales de l'État, permettant de confirmer le caractère peu contributif de ces entreprises.

¹⁵ La liste des entreprises et des flux du Périmètre de ce Rapport ITIE est présentée ci-après, au § 4.

¹⁶ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

2.5. Limites des travaux engagés

Nous avons rencontré certaines limites dans la réalisation de nos travaux, que nous détaillons ci-dessous.

2.5.1. Disponibilité de l'information

Le Ministère des Mines et de la Géologie de Guinée n'est pas doté d'un site internet, ce qui limite l'accès du public aux principales informations utiles à la compréhension du secteur (principaux acteurs ; Rapports annuels d'activités ; liste des principaux minerais extraits, par région ; niveaux officiels des réserves, par minerai ; niveaux officiels de production, par minerai ; niveaux officiels d'exportation, par minerai etc.).

Dans ce contexte, nous n'avons pu avoir accès, au terme de nos travaux, à certaines informations parmi lesquelles :

- Niveaux officiels des réserves pour les principaux minerais extraits en Guinée ;
- Niveaux officiels de production enregistrés pour 2013, pour les principaux minerais extraits ;
- Niveaux officiels des exportations enregistrées pour 2013, pour les principaux minerais (avec si possible destination) ;
- Poids du secteur minier dans le Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- Effectifs employés par le secteur minier ;
- Estimations officielles du secteur minier artisanal.

2.5.2. Disponibilité d'un Cadastre minier actualisé

Nous comprenons que le Cadastre minier auquel nous avons pu avoir accès pour la réalisation de nos travaux n'est pas actualisé et, partant, n'est pas complet¹⁷.

Nous avons en conséquence rencontré de réelles difficultés pour récupérer une liste fiable de toutes les entreprises titulaires, en 2013, de concessions minières, de permis de recherche et d'exploitation de substances de mines et de carrières en Guinée.

Dans ce contexte, la liste des entreprises titulaires de permis miniers qui nous a été remise dans le cadre de nos travaux et qui est présentée dans ce Rapport n'est pas corroborée par un Cadastre minier à jour.

2.5.3. Disponibilité des contacts des entreprises extractives

Les contacts (téléphoniques et électroniques) de plusieurs entreprises titulaires, en 2013, de concessions minières, de permis de recherche et d'exploitation de substances de mines ou de carrières nous ont, pour certains, été remis avec beaucoup de retard.

Cette situation, qui témoigne de l'absence, au sein du Ministère de tutelle et du Secrétariat Exécutif, d'un répertoire actualisé des représentants des principales entreprises extractives

¹⁷ Cette situation avait déjà été identifiée dans le cadre de l'élaboration du Rapport ITIE 2012 : « *Nous avons constaté que le cadastre minier est incomplet* ».

Rapport ITIE 2012, Moore Stephens (décembre 2013), p. 50.

opérant dans le pays, porte préjudice au bon suivi des acteurs du secteur et, en corollaire, à la conduite diligente du processus ITIE.

Le Code minier amendé de 2011, texte actuellement en vigueur en Guinée, précise pourtant les obligations d'identification des titulaires de chaque permis minier, et le rôle central du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) dans cet exercice¹⁸.

¹⁸ « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment les actionnaires légalement identifiés [...]; les filiales de chaque société [...]; l'identité des directeurs et cadres seniors de chaque société ».

Code minier amendé de 2011, Article 153.

3. Contours du secteur extractif de Guinée

3.1. Secteur des hydrocarbures

3.1.1. Potentiel du secteur

La Guinée n'est pas un pays producteur d'hydrocarbures. A notre connaissance, seules des activités de recherche étaient, en 2013, en cours. Nous comprenons que c'est encore le cas en 2015.

Au terme de nos travaux, nous n'avons pu disposer de données fiables relatives aux réserves connues d'hydrocarbures du pays.

3.1.2. Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie¹⁹ était, en 2013, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur des hydrocarbures.

Nous comprenons que c'est encore le cas en 2015.

3.1.3. Réglementation sectorielle

En 2013, le secteur était régi par l'Ordonnance n°119/PRG portant Code pétrolier de la République de Guinée, par le Décret n°168/PRG portant application du Code pétrolier de la République de Guinée et par l'Arrêté n°339/DGG/MRNEE/07 portant approbation du Contrat type de Partage de Production (ensemble appelé ci-après « la législation pétrolière »).

Nous comprenons que c'est encore le cas en 2015.

3.1.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires

Nous comprenons que les entreprises en phase de recherche d'hydrocarbures sont soumises, principalement, au paiement d'une taxe superficielle, calculée sur la base de la superficie de la zone couverte par le contrat signé avec l'État²⁰.

Bien qu'il ne soit pas explicitement évoqué dans la législation pétrolière de Guinée, le paiement de Bonus de signature lors de l'octroi d'un permis peut être observé. A notre connaissance, aucun permis de recherche n'a néanmoins été octroyé, en 2013, en Guinée.

3.1.5. Principaux acteurs

A notre connaissance, deux entreprises conduisaient, en 2013, des activités de recherche d'hydrocarbures en Guinée :

- Tullow Oil, opérateur du bloc *offshore* Sabu 1²¹.

¹⁹ A notre connaissance, ce Ministère n'est pas doté d'un site internet (octobre 2015).

²⁰ Arrêté n°339/SGG/MRNEE/87 portant approbation du Contrat type de Partage de Production, Article 16.5.

²¹ Voir le site de la maison-mère, Tullow Oil - <http://www.tullowoil.com/operations/new-ventures/guinea> (octobre 2015), ainsi que celui de son partenaire Hyperdynamics - http://www.hyperdynamics.com/guinea_project.htm (octobre 2015).

Nous comprenons que le Contrat de Partage de Production couvrant les activités de recherche sur le bloc a été signé en septembre 2006²².

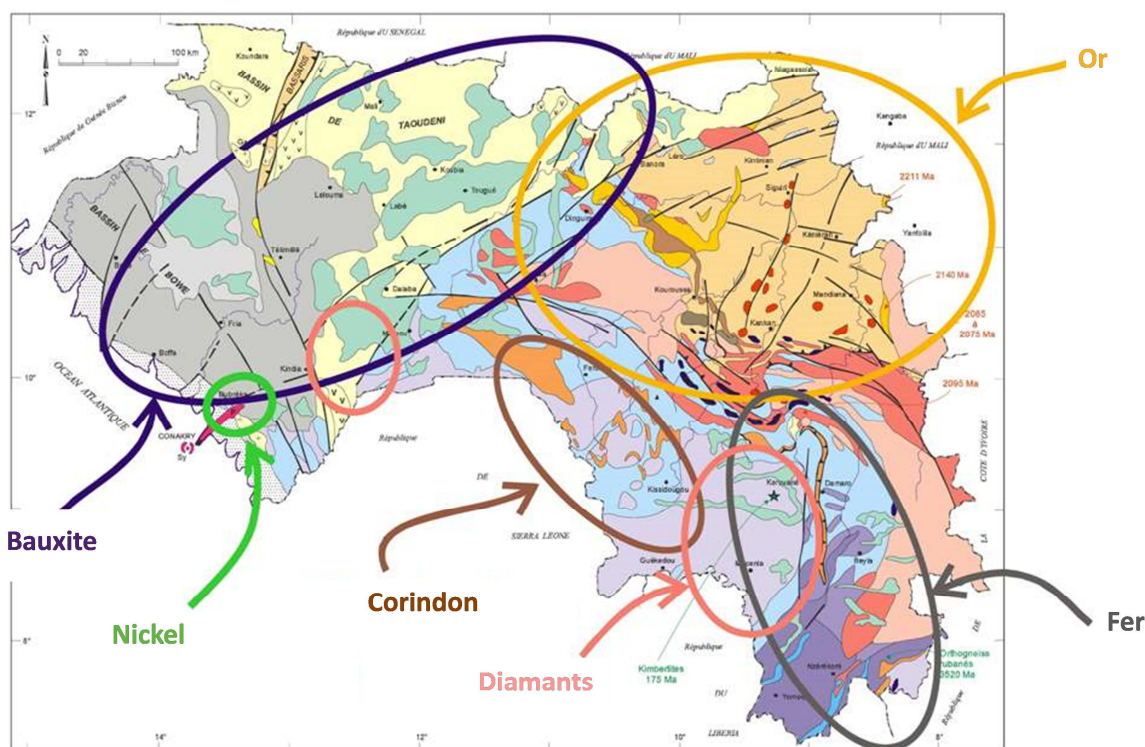
- Simba Energy, opérateur des blocs *onshore* 1 et 2 du bassin de Bove²³.

Nous comprenons que le Contrat de Partage de Production couvrant les activités de recherche sur ces deux blocs a été signé en avril 2008²⁴.

3.2. Secteur minier

3.2.1. Potentiel du secteur

La Guinée est dotée d'un sous-sol riche en ressources minières, comme le présente la carte ci-dessous.



Carte 1 : Répartition des principales ressources minières de Guinée²⁵

Les principales substances de mines extraites en Guinée sont :

- La bauxite ; nous comprenons que les réserves de bauxite se chiffrent à 29 milliards de tonnes (t)²⁶.
- L'or ; nous comprenons que les réserves d'or seraient estimées entre 5 000 et 10 000 t²⁷.

²² Contrat de Partage de Production et de Marketing entre la République de Guinée et SCS Corporation (septembre 2006).

²³ Voir le site de la maison-mère Simba Energy - <http://www.simbaenergy.ca/projects/guinea.aspx> (octobre 2015).

²⁴ Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée et Summa Energy (avril 2008).

²⁵ Sur la base de la carte disponible sur le site de l'entreprise publique SOGUIPAMI - www.soguijami-gn.com (octobre 2015).

²⁶ Le secteur minier de la Guinée, Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée (non daté), p. 5.

- Les diamants ; nous comprenons que les réserves de diamants seraient établies à 20 millions de carats²⁸.

Nous comprenons par ailleurs que le sous-sol guinéen serait doté de réserves importantes de :

- Fer ; nous comprenons que les réserves de fer se chiffraient à 5 milliards t²⁹.
- Nickel ; nous comprenons que les réserves de nickel seraient estimées à 75 millions t³⁰.

3.2.2. Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie³¹ était, en 2013, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur minier. Nous comprenons que c'est encore le cas en 2015.

En 2013, plusieurs services étaient en charge, pour le compte de l'État, d'assurer le suivi des opérations de recherche et d'exploitation minières en Guinée :

- La Direction Nationale des Mines³² (DNM) du Ministère des Mines et de la Géologie, chargée principalement de veiller à l'application du corpus législatif en vigueur³³.
- Le Bureau National d'Expertise³⁴ (BNE) du Ministère des Mines et de la Géologie.
- Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)³⁵ du Ministère des Mines et de la Géologie. Nous comprenons que le CPDM assure, entre autres, l'évaluation des demandes de permis de recherche³⁶, d'exploitation industrielle et semi-industrielle³⁷ ainsi que des concessions minières³⁸.
- L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)³⁹ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)⁴⁰, créée par le Décret 2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011, afin notamment de « *détenir, gérer les actions, les participations, les intérêts financiers et commerciaux de l'État guinéen dans les sociétés minières, les sociétés de commercialisation, de marketing, de transport de minerais et des produits dérivés* »⁴¹.

²⁷ Le secteur minier de la Guinée, Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée (non daté), p. 5.

²⁸ Le secteur minier de la Guinée, Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée (non daté), p. 5.

²⁹ Le secteur minier de la Guinée, Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée (non daté), p. 5.

³⁰ Le secteur minier de la Guinée, Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée (non daté), p. 5.

³¹ À notre connaissance, ce Ministère n'est pas doté d'un site internet (octobre 2015).

³² À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2015).

³³ Rapport sur l'état des lieux en matière d'information et de communication sur le secteur minier en Guinée, Synergie-Berd-Berca-Barra (mars 2015), p. 34.

³⁴ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2015).

³⁵ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2015).

³⁶ Code minier amendé de 2011, Article 22.

³⁷ Code minier amendé de 2011, Article 30.

³⁸ Code minier amendé de 2011, Article 37.

³⁹ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2015).

⁴⁰ www.soguipami-gn.com (octobre 2015).

⁴¹ Décret 2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011 portant création d'une société de patrimoine du secteur minier, Article 3.

Nous comprenons que la SOGUIPAMI est détenue à 100% par l'État⁴², et qu'elle détient, pour le compte de l'État, des participations dans plusieurs entreprises titulaires de permis de recherche de substances de mines⁴³.

3.2.3. Réglementation sectorielle

a. Codes et lois en vigueur

En 2013, la Loi 2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant Code minier et la Loi 2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du Code minier (ensemble appelé ci-après « le Code minier amendé de 2011 ») régissaient les activités du secteur. Encore en vigueur en 2015, ce Code vise « à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement économique et social de la Guinée », ainsi qu'« à promouvoir une gestion systématique et transparente du secteur minier qui garantit des bénéfices économiques et sociaux durables au peuple guinéen, dans le cadre d'un partenariat réciproquement avantageux avec les investisseurs »⁴⁴.

Nous comprenons toutefois que les contrats et conventions miniers signés avant 2011 continuent d'être régis par la Loi 95/036/CTRN portant Code minier (« Code minier de 1995 »).

Selon le Code minier amendé de 2011, il existe en Guinée les substances de mines⁴⁵ et de carrières⁴⁶.

Plusieurs types de permis sont rattachés à la valorisation des substances de mines⁴⁷ :

- Le permis de recherche, qui « confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et sans limitation de profondeur, le droit exclusif de recherche du type de la substance minière pour lequel le permis est délivré »⁴⁸. Le permis de recherche est délivré pour une période de trois ans⁴⁹ ; il est renouvelable à deux reprises, pour une durée maximale de deux ans.

Nous comprenons en outre que le nombre de permis de recherche est limité selon la substance : un même opérateur ne peut détenir plus de trois permis de recherche de bauxite et de minerai de fer pour une surface de 1 500 km² ; il ne peut détenir plus de cinq permis pour 500 km² pour les autres substances⁵⁰.

⁴² Situation des participations de l'État dans les sociétés minières, Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (9 décembre 2015).

⁴³ 15% dans Camen Ressources ; 20% dans Sovereign Mining Guinea ; 15% dans Guinea Brain Touch ; 3% dans la Société des Bauxites de Guinée ; 1% dans Axis Minerals Resources et 10% dans Guinea Iron Ore.
Liste des participations de la SOGUIPAMI, SOGUIPAMI (24 décembre 2015).

⁴⁴ Code minier amendé de 2011, Article 2.

⁴⁵ « Sont considérées comme mines les gîtes de toutes substances minérales non classées dans les carrières, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux ».

Code minier amendé de 2011, Article 13.

⁴⁶ « Sont considérées comme carrières les gîtes de matériaux de construction, de matériaux pour l'industrie céramique, de matériaux d'amendement, de sel gemme, et d'autres substances analogues à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements. Les tourbières sont également classées parmi les carrières ».

Code minier amendé de 2011, Article 12.

⁴⁷ Les différents permis présentés font l'objet d'un traitement similaire dans le Code minier de 1995.

⁴⁸ Code minier amendé de 2011, Article 19.

⁴⁹ Code minier amendé de 2011, Article 23.

⁵⁰ Code minier amendé de 2011, Article 20.

- Le permis d'exploitation minière industrielle et semi-industrielle, qui « confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de reconnaissance, de recherches, d'exploitation et la libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré »⁵¹. Ce permis est accordé au titulaire d'un permis de recherche pour les gisements mis en évidence à l'intérieur du périmètre, sous réserve notamment que le titulaire ai rétrocedé à l'État la moitié du périmètre initial⁵².

Le permis d'exploitation minière industrielle est accordé pour une durée maximale de quinze ans⁵³, renouvelé pour des périodes de cinq ans⁵⁴. Le permis d'exploitation minière semi-industrielle est accordé pour une durée maximale de cinq ans, renouvelé pour des périodes de cinq ans⁵⁵.

- La concession minière, qui « confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre, sans limitation de profondeur, tous travaux d'exploitation des gisements de substances minières pour lesquelles la concession est délivrée »⁵⁶.

La concession minière se distingue du permis d'exploitation notamment par le montant des investissements requis : au moins un milliard (MDS) d'USD pour la bauxite, le fer et les substances radioactives ; au moins 500 millions (M) d'USD pour les autres substances minières⁵⁷. La concession minière est accordée pour une durée de vingt-cinq ans, renouvelable une ou plusieurs fois, pour une période de dix ans⁵⁸.

En ce qui concerne les substances de carrières, le Code minier amendé de 2011 prévoit⁵⁹ :

- L'autorisation de recherche de carrières, qui « confère à son titulaire le droit de rechercher toutes les substances de carrières sur la superficie pour laquelle elle est délivrée »⁶⁰. Elle est délivrée pour une période d'un an, renouvelable deux fois au plus, pour des périodes ne dépassant pas un an⁶¹.
- L'autorisation d'exploitation de carrières, qui « confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre tous travaux de recherche et d'exploitation des substances qui y sont visées »⁶².

Enfin, nous comprenons que le Code minier amendé de 2011 prévoit aussi l'autorisation d'exploitation artisanale⁶³.

⁵¹ Code minier amendé de 2011, Article 28.

⁵² Code minier amendé de 2011, Article 19.

⁵³ Code minier amendé de 2011, Article 32.

⁵⁴ Code minier amendé de 2011, Article 33.

⁵⁵ Code minier amendé de 2011, Articles 32 et 33.

⁵⁶ Code minier amendé de 2011, Article 35.

⁵⁷ Code minier amendé de 2011, Article 37.

⁵⁸ Code minier amendé de 2011, Articles 39-40.

⁵⁹ Les différents permis présentés font l'objet d'un traitement similaire dans le Code minier de 1995.

⁶⁰ Code minier amendé de 2011, Article 46.

⁶¹ Code minier amendé de 2011, Article 48.

⁶² Code minier amendé de 2011, Article 67.

⁶³ Code minier amendé de 2011, Articles 51-64.

L'autorisation d'exploitation artisanale est elle aussi couverte par le Code minier de 1995.

b. Procédure d'octroi de titres et publication des contrats

Nous comprenons que « *toute personne physique ou morale* » peut conduire des activités de recherche de substances de mines ou de carrières⁶⁴. Néanmoins, les personnes morales doivent être de droit guinéen⁶⁵ pour s'engager dans des activités d'extraction.

Les modalités d'attribution des permis de recherche de substances de mines sont régies par le Code minier amendé de 2011, qui distingue⁶⁶ :

- Les périmètres « *sans informations géologiques ou avec des informations géologiques ne permettant pas d'identifier un gisement* », et pour lesquels « *le premier demandeur bénéficie du titre* » (i.e. procédure usuelle du 'premier arrivé, premier servi').
- Les périmètres « *déjà prospectés, renfermant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés* », et pour lesquels la procédure de l'appel d'offre « *compétitif et transparent* » est favorisée.

Dans tous les cas, l'octroi d'un titre d'exploitation donne immédiatement « *droit à une participation gratuite de l'État, à hauteur de quinze pour cent (15%) au maximum dans le capital de la société titulaire* »⁶⁷. Cette disposition ne s'applique néanmoins pas aux conventions soumises au Code minier de 1995, qui précise que, notamment en ce qui concerne la bauxite et le fer, l'État ne dispose pas de participation gratuite⁶⁸.

L'État et l'opérateur minier signent une Convention minière, valable pour toute la période de durée de validité du permis auquel elle est rattachée⁶⁹. Le Code minier amendé de 2011 stipule en outre que « *la Convention minière sera publiée sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines* », ainsi que « *dans le Journal Officiel* »⁷⁰.

Dans les faits, nous comprenons que ces dispositions ne sont pas systématiquement observées. Ainsi, si certaines Conventions minières sont disponibles sur le site internet du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Miniers (CTRTCM)⁷¹, nous n'avons pas été en mesure d'identifier un site officiel recensant l'ensemble des Conventions minières en vigueur. En cela, et faute d'une application stricte de la loi, les Conventions minières signées en Guinée ne sont pas publiques, au sens des recommandations l'Exigence n°3.12 de la Norme ITIE.

Enfin, nous notons que le Code minier amendé de 2011 stipule que tout titulaire de permis minier en Guinée devra signer avec le Ministère de tutelle un Code de bonne conduite précisant notamment « *son engagement à respecter les douze principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives* »⁷².

⁶⁴ Code minier amendé de 2011, Article 15.

⁶⁵ Code minier amendé de 2011, Article 15.

⁶⁶ Code minier amendé de 2011, Article 22.

⁶⁷ Code minier amendé de 2011, Article 150.

⁶⁸ Code minier de 1995, Article 167.

La situation des participations de l'État est précisée en Annexe 1.

⁶⁹ Code minier amendé de 2011, Article 18.

⁷⁰ Code minier amendé de 2011, Article 18.

⁷¹ www.contratsminiersguinee.org (octobre 2015).

⁷² Code minier amendé de 2011, Article 155.

3.2.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires

a. Fiscalité de droit commun

Nous comprenons que les entreprises en phase de recherche et de développement sont principalement soumises⁷³ :

- Aux retenues à la source sur les traitements et salaires versés aux employés⁷⁴ ;
- Aux retenues à la source sur les revenus non salariaux versées aux prestataires de services établis hors de Guinée⁷⁵.

Les entreprises en phase d'exploitation sont quant à elles principalement soumises⁷⁶ :

- Aux retenues à la source sur les traitements et salaires versés aux employés⁷⁷ ;
- Aux retenues à la source sur les revenus non salariaux versées aux prestataires de services établis hors de Guinée⁷⁸ ;
- À la TVA⁷⁹ ;
- À l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC), au taux de 30%⁸⁰ ;
- À l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), au taux de 10%⁸¹ ;
- Aux droits d'enregistrements⁸² ;
- Au versement forfaitaire sur les salaires⁸³ ;
- À la taxe d'apprentissage⁸⁴ ;
- À la contribution au développement local⁸⁵.

b. Fiscalité sectorielle

Le Code minier amendé de 2011 prévoit une fiscalité sectorielle spécifique pour les entreprises titulaires de permis minier, notamment le paiement⁸⁶ :

- De droits fixes, payables à la délivrance de chaque permis, et dont le montant et les modalités sont fixés par voie réglementaire⁸⁷.

⁷³ Ces entreprises bénéficient en effet d'un certain nombre d'exonérations, parmi lesquelles la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations ; l'impôt minimum forfaitaire ; les patentes ; la contribution à la formation professionnelle ; la contribution foncière unique ; la taxe d'apprentissage ; les droits de douane.

Code minier amendé de 2011, Articles 171-174.

⁷⁴ Code minier amendé de 2011, Article 169.

⁷⁵ Code minier amendé de 2011, Article 170.

⁷⁶ Ces entreprises bénéficient de certaines exonérations, parmi lesquelles l'impôt minimum forfaitaire ; la contribution foncière unique.

Code minier amendé de 2011, Article 175.

⁷⁷ Code minier amendé de 2011, Article 169.

⁷⁸ Code minier amendé de 2011, Article 170.

⁷⁹ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁰ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸¹ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸² Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸³ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁴ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁵ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁶ La liste des impôts de droit commun auxquels sont soumises les entreprises titulaires de concessions ou de permis d'exploitation de substances de mines est traitée de façon similaire dans le Code minier de 1995.

⁸⁷ Code minier amendé de 2011, Article 159.

...

- D'une redevance superficielle, payable annuellement et dont le montant est proportionnel à la superficie du permis. Les modalités de règlements sont fixées par arrêté conjoint du Ministre en charge des mines et du Ministère en charge des finances⁸⁸.
- D'une taxe sur l'extraction de substances minières (autres que précieuses), payable au plus tard le 15 du mois suivant l'extraction du minerai. L'assiette de cette taxe est la valeur de la substance extraite⁸⁹ ; le taux applicable par minerai est disponible dans Code minier amendé de 2011⁹⁰.
- D'une taxe sur l'extraction de substances de carrières, dont les taux sont fixés par arrêté conjoint du Ministre en charge des mines et du Ministre en charge des finances⁹¹.
- D'une taxe à l'exportation sur les substances minières (autres que précieuses)⁹², payable par l'exportateur⁹³ au moment de l'exportation pour tous les minerais exportés à l'état brut. L'assiette de cette taxe est la valeur de la substance exportée⁹⁴ ; le taux applicable par minerai est disponible dans Code minier amendé de 2011.
- D'une taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes, payable par l'exportateur pour l'or, les pierres précieuses et autres pierres gemmes issus uniquement d'une autorisation d'exploitation artisanale. Cette taxe est payable au moment de l'exportation ; ses modalités de calcul sont fixées par voie réglementaire⁹⁵.
- Des droits de douane⁹⁶.

Le Code minier amendé de 2011 prévoit une stabilisation du régime fiscal de 15 ans à compter de la date d'octroi du titre⁹⁷. Sont néanmoins exclus de cette stabilisation les taux des droits fixes, des redevances annuelles et superficielles⁹⁸. Notons que, dans le Code minier de 1995, la période de stabilisation court sur 10 ans pour les permis d'exploitation et sur 25 ans pour les concessions minières⁹⁹.

Les droits fixes sont couverts par le Code minier de 1995 (Article 137).

⁸⁸ Code minier amendé de 2011, Article 160.

La redevance superficielle est couverte par le Code minier de 1995 (Article 138).

⁸⁹ La valeur extraite varie selon les minerais ; elle se calcule en fonction de la teneur du minerai, du poids extrait et de son indice de prix à l'export.

⁹⁰ Code minier amendé de 2011, Article 161.

La taxe sur les substances minières est couverte par le Code minier de 1995 (Article 139).

⁹¹ Code minier amendé de 2011, Article 162.

La taxe sur l'extraction de substances de carrières est couverte par le Code minier de 1995 (Article 140).

⁹² Code minier amendé de 2011, Article 163.

Nous n'avons pas identifié de taxe similaire dans le Code minier de 1995.

⁹³ Qui n'est pas nécessairement le titulaire du permis minier.

⁹⁴ La Valeur exportée varie selon les minerais ; elle se calcule en fonction de la teneur du minerai, du poids extrait et de son indice de prix à l'export.

⁹⁵ Code minier amendé de 2011, Article 164.

La taxe à l'exportation sur la production artisanale est aussi couverte par le Code minier de 1995 (Article 141).

⁹⁶ Code minier amendé de 2011, Articles 178-180.

Les droits de douane sont couverts par le Code minier de 1995 (Articles 153-157).

⁹⁷ Code minier amendé de 2011, Article 182.

⁹⁸ Code minier amendé de 2011, Article 182.

⁹⁹ Code minier de 1995, Article 158.

c. Fournitures d'infrastructures et contreparties en nature

Nous comprenons qu'il n'existait pas, en 2013, de conventions minières intégrant des fournitures d'infrastructures¹⁰⁰ au sens des dispositions de l'Exigence n°4.d de la Norme ITIE¹⁰¹.

De même, il n'existait pas à notre connaissance de conventions minières basées sur des contreparties en nature (par ex. préfinancement d'infrastructures) au sens des dispositions de l'Exigence n°4.d de la Norme ITIE¹⁰².

d. Paiements et transferts infranationaux

Toute entreprise titulaire d'un permis minier doit s'engager dans le développement des communautés locales riveraines des sites d'extraction. Cet engagement est formalisé dans le cadre d'une Convention de développement de la communauté locale ; les paiements sociaux effectués par l'entreprise minière peuvent être réalisés au titre de bourses d'études ou encore du développement d'infrastructures médicales ou scolaires¹⁰³. L'approbation de cette Convention par le Ministre de tutelle est une condition préalable au développement de la mine¹⁰⁴. Les flux associés aux paiements sociaux réalisés par les principales entreprises minières sont couverts par le Périmètre du présent Rapport.

En ce qui concerne les transferts infranationaux, les sommes annuelles collectées au titre des principaux impôts sectoriels présentés au § 3.2.3.b, à l'exception notable de la taxe à l'exportation sur la production de pierres précieuses et autres pierres gemmes, sont affectées comme suit¹⁰⁵ :

- 80% sont dévolus au budget national ;
- 15% sont alloués au budget de l'ensemble des collectivités locales du pays ;
- 5% sont alloués au Fonds d'Investissement Minier.

En outre, les sommes annuelles collectées par le paiement de la taxe à l'exportation sur la production de pierres précieuses et autres pierres gemmes sont affectées comme suit¹⁰⁶ :

- 67% sont dévolus au budget national ;
- 21% sont alloués au Bureau National d'Expertise (BNE) ;
- 12% sont destinés à l'expert évaluateur, conformément au contrat le liant au Ministère des Mines et de la Géologie.

¹⁰⁰ En effet, nous comprenons que :

Le Protocole d'investissement rattaché à l'exploitation du gisement de bauxite de Sangaredi par l'entreprise Global Alumina Corporation (GAC) a été ratifié par l'Assemblée Nationale en juin 2014.

<http://www.ega.ae/en/operations/mining-refining/gac/project-strategy/> (octobre 2015).

Le Cadre d'investissement rattaché à l'exploitation du gisement de fer de Simandou par l'entreprise SIMFER (Rio Tinto chef de file) a été ratifié par l'Assemblée Nationale en juin 2014.

<http://www.riotinto.com/guinea/investment-framework-10693-fr.aspx> (octobre 2015).

¹⁰¹ « Fournitures d'infrastructures et accords de troc ».

La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 27.

¹⁰² « Fournitures d'infrastructures et accords de troc ».

La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 27.

¹⁰³ Convention minière type (20 août 2007), Article 20.1.

¹⁰⁴ Convention minière type (20 août 2007), Article 20.3.

¹⁰⁵ Code minier amendé de 2011, Article 165.

¹⁰⁶ Code minier amendé de 2011, Article 165.

Dans un cas comme dans l'autre, le Code minier amendé de 2011 stipule que « *les montants correspondants font l'objet d'une publication au Journal Officiel et sur les sites internet des Ministères en charge des Mines, de la Décentralisation et des Finances* »¹⁰⁷. Au terme de nos travaux, nous n'avons pas eu accès à ces publications.

Toutefois, dans le cadre du présent Rapport, et afin de préciser le niveau de ces transferts, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a décidé que les organismes collecteurs devraient déclarer, sur une base unilatérale, les différents transferts listés ci-dessous :

- Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales ;
- Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier ;
- Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier ;
- Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier.

Néanmoins, au terme de nos travaux, aucune déclaration relative à ces transferts ne nous a été remise.

3.2.5. Contrôle et audit des comptes

a. Organismes collecteurs

En 2013, la Cour des Comptes de Guinée n'était pas encore constituée. Cette situation prévaut encore en 2015. Nous comprenons néanmoins que la Cour des Comptes de Guinée devrait être opérationnelle à compter de 2016.

Dans ce contexte, c'est l'Inspection Générale des Finances (IGF)¹⁰⁸ du Ministère de l'Économie et des Finances, en charge de contrôler les différents services relevant du Ministère ou placés sous sa tutelle, ainsi que les entreprises parapubliques et personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de l'État, qui a été chargée du contrôle des comptes des principales régies financières, parmi lesquelles :

- La Direction nationale des Impôts (DNI) ;
- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) ;
- Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- La Direction nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DNPEIP).

Par ailleurs, nous comprenons que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) disposent d'auditeurs externes.

¹⁰⁷ Code minier amendé de 2011, Article 165.

¹⁰⁸ Voir la page dédiée du site du Ministère de l'Économie et des Finances - <http://www.finances.gov.gn/index.php/ministeres/ministere-de-leconomie-et-des-finances/directions-technique/inspection-generale-des-finances> (octobre 2015).

b. Entreprises de droit privé

Nous comprenons que l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique s'appliquait, en 2013, au contrôle des comptes des entreprises de droit privé en Guinée.

Dans ce cadre, l'obligation de désigner un auditeur externe est fonction du profil de l'entreprise et de son niveau d'activité. Ainsi :

- « Les sociétés à responsabilité limitée dont le capital social est supérieur à 10 000 000 FCFA ou qui remplissent l'une des deux conditions suivantes :
 - Chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 000 000 FCFA,
 - Effectif permanent supérieur à 50 personnes,
 sont tenues de désigner au moins un commissaire aux comptes »¹⁰⁹.
- Par ailleurs, « le contrôle est exercé, dans chaque société anonyme, par un ou plusieurs commissaires aux comptes »¹¹⁰, et ce quel que soit le niveau de l'activité.

3.2.6. Principaux acteurs de droit privé

Les principaux acteurs titulaires, en 2013, de concessions minières ou de permis d'exploitation de substances de mines étaient respectivement :

- La Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)¹¹¹, qui exploite la bauxite des mines à ciel ouvert de Sangarédi, Bidikoum et Silidara. La CBG dispose d'une capacité annuelle de production de 15 Mt de bauxite.
- La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)¹¹², qui exploite la bauxite de la mine de Kindia, à moins de 150 km de Conakry. La CBK dispose d'une capacité annuelle de production légèrement supérieure à 3 Mt de bauxite.
- Rusal Friguia, qui exploite la bauxite de la mine de Fria, à 160 km au nord de Conakry. La capacité annuelle de production de Rusal Friguia dépasse les 2 Mt¹¹³. Le site est par ailleurs doté d'une raffinerie et d'un réseau de chemin de fer de 160 km. Nous comprenons néanmoins qu'un différend entre l'entreprise et l'État a conduit à l'arrêt des activités de l'entreprise courant 2012¹¹⁴.
- La Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG)¹¹⁵, qui exploite la mine d'or de Siguiri, à 850 km au nord de Conakry. Si une usine de traitement est accolée à la mine, sa capacité de production ne nous a pas été précisée.

¹⁰⁹ Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, OHADA, paru au Journal Officiel OHADA n°2 le 01/10/1997, Article 376.

¹¹⁰ Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, OHADA, paru au Journal Officiel OHADA n°2 le 01/10/1997, Article 694.

¹¹¹ Voir le site dédié - www.cbg-guinee.com (octobre 2015).

¹¹² Voir le site de la maison-mère, RUSAL - <http://rusal.ru/en/about/34.aspx> (octobre 2015).

¹¹³ Voir le site de la maison-mère, RUSAL - <http://rusal.ru/en/about/21.aspx> (octobre 2015).

¹¹⁴ Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

¹¹⁵ Voir le site de la maison-mère, Anglogold Ashanti - <http://www.anglogoldashanti.com/en/About-Us/Regionsandoperations/Guinea/Pages/default.aspx> (octobre 2015).

- La Société Minière de Dinguiraye (SMD)¹¹⁶, qui exploite la mine d'or de Lefa, à 700 km au nord de Conakry. La production annuelle de la mine s'est chiffrée, en 2013, à 4,5 t d'or.

Nous soulignons par ailleurs le développement :

- De la mine de fer de Simandou, pour laquelle nous comprenons qu'un certain nombre de litiges existent en relation avec l'attribution de permis liés à ce gisement.
Le gisement de Simandou est divisé en quatre blocs. Les blocs 1 et 2, qui étaient détenus par l'entreprise BSGR Guinée-VALE, ont fait l'objet d'un retrait de titre courant 2014 dans le cadre de la revue des conventions, accords et titres miniers.
Les blocs 3 et 4 sont quant à eux détenus par l'entreprise SIMFER, détenue par Rio Tinto (chef de file), Chinalco, et la SFI¹¹⁷. Ces blocs ont fait l'objet d'un cadre d'investissement signé le 22 mai 2014 entre le Gouvernement et Rio Tinto ; ce cadre d'investissement a été ratifié par l'Assemblée nationale¹¹⁸ en juin 2014.
- Des mines de fer de Kalia, à 300 km à l'est de Conakry, et de Forécariah, à 160 km au sud-est de Conakry, par les entreprises Guinea Development Corporation (GDC)¹¹⁹ et BELLZONE¹²⁰.

3.2.7. Chiffres clés

Nous n'avons pas eu accès, au terme de nos travaux, à l'information relative aux niveaux de production enregistrés pour la bauxite ou l'or à l'échelle du pays¹²¹. Nous comprenons que l'essentiel de la production de bauxite et d'or est destinée à l'exportation¹²².

Nous comprenons en revanche que la production de diamants, essentiellement artisanale, a légèrement dépassé les 202 000 carats¹²³. Les exportations de diamants se sont établies à 197 000 carats, pour une valeur de 254 MDS GNF (36 MUSD)¹²⁴.

¹¹⁶ Voir le site de la maison-mère, NordGold - <http://www.nordgold.com/operations/production/lefa/> (octobre 2015).

¹¹⁷ Cf. Annexe 1.

¹¹⁸ Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

¹¹⁹ Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

¹²⁰ Voir le site de la maison-mère, BELLZONE - <http://www.bellzone.com/projects-and-operations/kalia> (octobre 2015).

¹²¹ Certaines entreprises nous ont néanmoins déclaré leurs niveaux de production pour l'année 2013 ; ils sont présentés en Annexe 1.

¹²² Déclarations ITIE des entreprises (cf. Annexe 1) ; Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée.

¹²³ Selon le site statistique du Processus de Kimberley - www.kimberleyprocessstatistics.org (octobre 2015).

¹²⁴ Selon le site statistique du Processus de Kimberley - www.kimberleyprocessstatistics.org (octobre 2015).

4. Périmètre du Rapport ITIE 2013

Le Périmètre des entreprises et des flux présenté ci-dessous a été défini par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée et relève de sa seule responsabilité.

Ce Périmètre a pu être discuté avec nous, en septembre 2015, à Conakry.

4.1. Période concernée

Les déclarations des organismes collecteurs et des entreprises doivent comprendre tous les paiements réalisés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

4.2. Secteurs à prendre en compte

Le Rapport ITIE 2013 couvre le secteur minier.

4.3. Périmètre des entreprises

Critères de matérialité et d'exhaustivité

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer de manière exhaustive toutes les entreprises inscrites, en 2013, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage réalisée fin 2014 : les entreprises publiques et privées, titulaires de concessions minières, de permis de recherche et d'exploitation de substances de mines et de carrières, ainsi que les comptoirs d'achat d'or et de diamants.

Compte tenu du nombre d'acteurs très important de ce secteur, de leur éclatement à travers le territoire et du caractère limité de la contribution au budget de l'État d'un nombre substantiel d'entre eux (notamment entreprises d'exploitation de substances de carrières et comptoirs d'achats d'or et de diamants), le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que :

- Les déclarations des 33 entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2013, une contribution globale supérieure à 700 MGNF (100 KUSD)¹²⁵ feraient l'objet d'un rapprochement avec les déclarations de l'État.
- Le niveau de la contribution des 422 autres entreprises identifiées serait considéré à partir des déclarations unilatérales de l'État, afin de préciser leur niveau de contribution annuelle.

¹²⁵ Estimation effectuée sur la base des données chiffrées transmises par les organismes collecteurs et les entreprises extractives pour la réalisation de l'Étude de Cadrage.

Ce choix a conduit à la prise en compte, pour le Rapport ITIE 2013, de 455 entreprises, parmi lesquelles :

- Les 33 entreprises suivantes, identifiées comme dont les plus contributrices au budget de l'État, et dont les déclarations ont fait l'objet d'un rapprochement avec les déclarations des organismes collecteurs :

A		ENTREPRISES TITULAIRES DE CONCESSIONS ET DE PERMIS D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE MINES	
1	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	9	BELLZONE
2	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	10	West Africa Exploration*
3	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	11	Guitar Mining
4	SIMFER (RIO TINTO)	12	Alliance Mining Commodities (AMC)
5	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)	13	Henan-Chine (CDM CHINE)
6	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	14	Guinea Alumina Corporation (GAC)*
7	BSGR Guinée-VALE	15	RUSAL FRIGUIA
8	SEMAFO-Guinée		
B		ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES	
16	ALUFER	19	Wega Mining Guinée
17	HUAYA*	20	China Power Investment (CPI)
18	SADEKA*		
C		ENTREPRISES PARTIELLEMENT EXTRACTIVES	
21	AMCO Drilling Guinée*	23	Diamond Cement*
22	SGS Mineral Service*		
D		COMPTOIRS DE DIAMANTS	
24	IDC	27	Guinée GEM'S*
25	RUFEX Sarl	28	DOMER Guinea*
26	FELLA SANDANFARA		
E		COMPTOIRS D'OR	
29	BOROKO Mining	30	Diakite et Fofana*
F		ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE CARRIERES	
31	ALAME*	33	SCETCHCG*
32	SOMIAG*		

* Entreprise non couverte par le Rapport ITIE 2012

Tableau 3 : Périmètre des entreprises

- Des 422 entreprises présentées en Annexe 2, dont la contribution a été traitée à partir des déclarations unilatérales de l'État.

4.4. Périmètre des flux

Critères de matérialité et d'exhaustivité

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer dans le Rapport ITIE 2013 tous les flux couverts par le Code minier ainsi que les principaux impôts de droit commun, dont l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (ou Impôt sur les sociétés).

Par ailleurs, afin que le Rapport ITIE 2013 couvre tous les paiements significatifs versés par le secteur extractif, les organismes collecteurs et les entreprises extractives sont tenues de déclarer tous les Autres paiements significatifs¹²⁶ ; le seuil de matérialité pour ces déclarations a été fixé à 700 MGNF (100 KUSD) par flux.

Ce choix a conduit à la prise en compte, pour le Rapport ITIE 2013, des 32 flux présentés ci-dessous :

A	FLUX EN NUMERAIRE	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle
2	Droits fixes	19 Droits de Douane (DFI+DFE)
3	Taxe sur les substances de carrières	20 Taxes d'enregistrement sur les importations
4	Pénalités liées aux infractions minières	21 Redressements douaniers (pénalités)
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	22 Taxe sur l'extraction des substances minières
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle	23 Dividendes
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	24 Impôt sur la plus-value de cession
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	25 Cotisations CNSS
9	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	26 Loyers des Infrastructures
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	27 Autres paiements significatifs
11	Impôts sur les sociétés	Paiements infranationaux*
12	Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	28 Redevance superficielle
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	29 Contribution au développement local
14	Retenue à la source	30 Autres contributions au développement local
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Paiements sociaux*
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)

* Déclarations unilatérales des entreprises

Tableau 4 : Périmètre des flux

Les flux n°28, 29, 30, 31 et 32 sont versés par les entreprises extractives à des organismes collecteurs décentralisés, telles les collectivités locales (paiements infranationaux) ou à des organismes de droit privé, tels des fournisseurs tiers (paiements sociaux). Pour cette raison, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi qu'ils feraient l'objet d'une déclaration unilatérale des entreprises.

¹²⁶ Cette catégorie permettant, entre autres, de couvrir des paiements tels que les revenus provenant de la cession de participations ou encore les avances et prêts, si leur montant annuel cumulé, tous paiements confondus, s'avère pour une entreprise donnée supérieur au seuil de matérialité adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

La circulation de ces flux entre entreprises privées, État, collectivités locales et organismes de droit privé est schématisée ci-dessous :

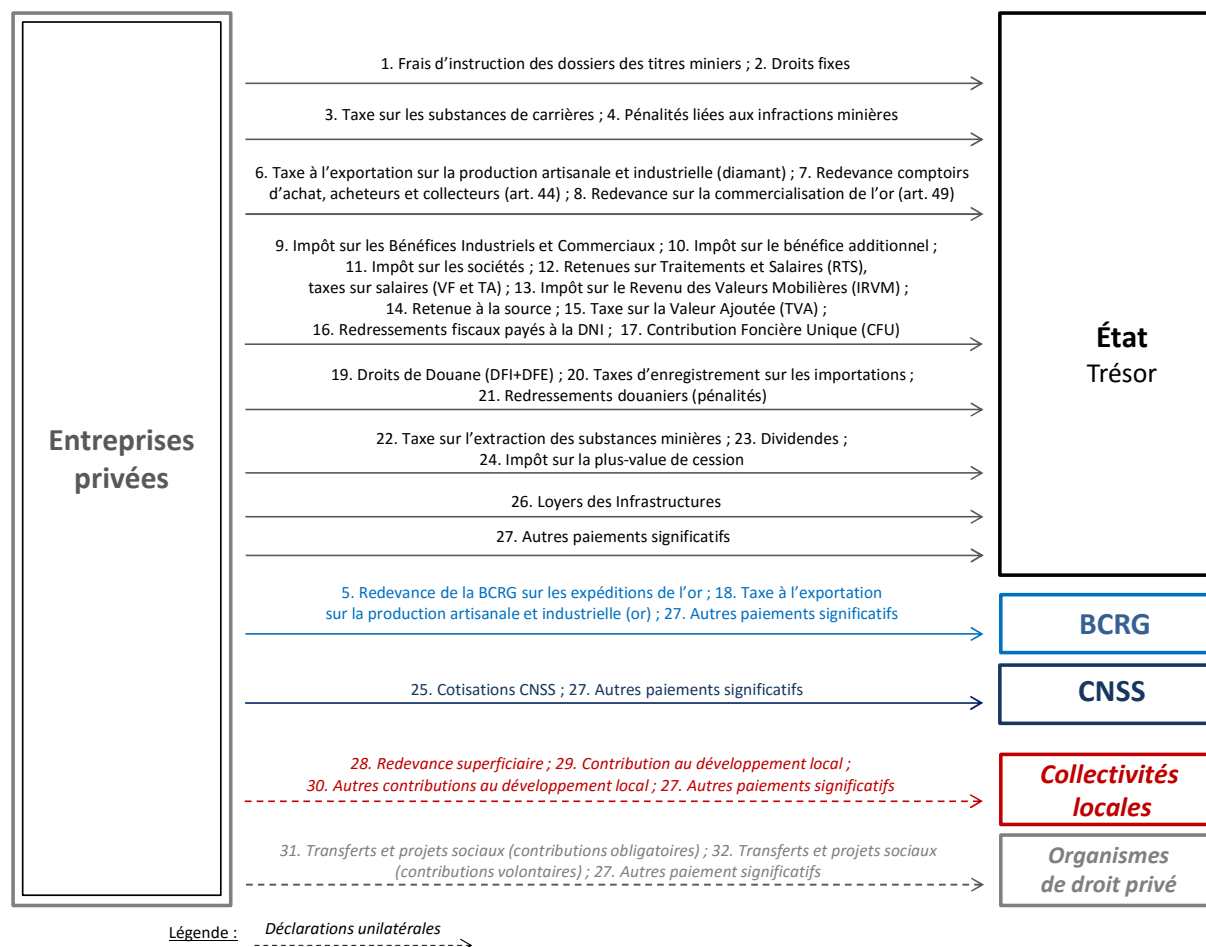


Schéma 2 : Circulation des flux

Les définitions de ces flux sont présentées en Annexe 2.

4.5. Périmètre des organismes collecteurs

Compte tenu du Périmètre des flux adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, les organismes collecteurs listés ci-dessous ont été identifiés pour déclarer, pour le compte de l'État, les paiements reçus des entreprises du secteur minier en 2013.

ORGANISMES COLLECTEURS	
1 Direction Nationale des Impôts (DNI) <i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>	6 Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) <i>Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance</i>
2 Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) <i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>	7 Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
3 Direction Générale des Douanes (DGD) <i>Ministère délégué au Budget</i>	8 Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>
4 Direction Nationale des Mines (DNM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>	9 Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>
5 Bureau National d'Expertise (BNE) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>	10 Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés (DNPEIP) <i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>

Tableau 5 : Périmètres des organismes collecteurs

4.6. Niveau de désagrégation des données

Les données des organismes collecteurs et des entreprises extractives doivent être déclarées, pour chacun des flux identifiés du Périmètre, sur une base entièrement désagrégée, paiement par paiement, date par date.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi de présenter, dans le Rapport ITIE 2013, les données consolidées pour chaque organisme collecteur, chaque entreprise et chaque flux. Cette démarche répond à l'Exigence n° 5.2 (e) de la Norme de l'ITIE, selon laquelle : « *le Groupe multipartite est tenu de convenir du niveau de désagrégation à appliquer aux données qui seront publiées. Il est exigé que les données ITIE soient présentées par entreprise individuelle, par entité de l'État et par source de revenus* »¹²⁷.

¹²⁷ La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 31.

5. RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENTS

5.1. Contrôle qualité des données déclarées

Nous présentons ci-dessous, pour chaque partie déclarante couverte par ce Rapport ITIE, une revue agrégée du contrôle qualité des données ITIE qui nous ont été déclarées.

(KGNF)		Montants totaux déclarés	1	2	3	4
A	ORGANISMES COLLECTEURS					
1	DNI	1 112 804 307	✓	✓		✓
2	DNTCP	643 309 205	✓	✓		✓
3	DGD	406 343 129	✓	✓		✗
4	DNM	7 345 388	✓	✓		✗
5	BNE	8 071 252	✓	✓		✗
6	CNSS	38 329 723	✓	✓		✗
7	BCRG	10 344 379	✓	✓		✗
8	CPDM	11 244 537	✓	✓		✓
9	ANAIM	4 048 305	✓	✓		✓
B	ENTREPRISES TITULAIRES DE CONCESSIONS ET DE PERMIS D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE MINES					
1	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	1 134 558 589	✓	✓	✓	✓
2	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	563 606 579	✓	✓	✓	✓
3	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	175 297 618	✓	✓	✓	✓
4	SIMFER (Rio Tinto)	60 153 610	✓	✓	✓	✓
5	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)	45 379 658	✓	✓	✓	✓
6	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	47 058 444	✓	✓	✓	✗
7	BSGR Guinée-VALE	∅	∅	∅	∅	∅
8	SEMAFO-Guinée	∅	∅	∅	∅	∅
9	BELLZONE	7 958 236	✓	✓	✓	✓
10	West Africa Exploration	5 784 860	✓	✓	✓	✓
11	Guitar Mining	3 383 959	✓	✓	✓	✓
12	Alliance Mining Commodities (AMC)	1 372 890	✓	✓	✓	✓
13	HENAN-Chine (CDM CHINE)	604 556	✓	✓	✓	✓
14	Global Alumina Corporation (GAC)	2 455 702	✓	✓	✓	✓
15	RUSAL FRIGUIA	2 904 171	✓	✓	✓	✗
C	ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES					
16	ALLUFER	1 302 399	✓	✓	✓	✓
17	HUAYA	642 883	✓	✓	✓	✓
18	SADEKA	868 908	✓	✓	✓	✓
19	Wega Mining Guinée	6 737 112	✓	✓	✓	✓
20	China Power Investment (CPI)	765 637	✓	✓	✓	✓
D	ENTREPRISES PARTIELLEMENT EXTRACTIVES					
21	AMCO Drilling Guinée	-	✓	✓	✓	✗
22	SGS Mineral Service	16 386 020	✓	✓	✓	✓
23	Diamond Cement	2 932 259	✓	✓	✓	✓
E	COMPTOIRS DE DIAMANTS					
24	IDC	1 079 361	✓	✓	✓	✓
25	RUFEX Sarl	1 206 262	✓	✓	✓	✗
26	FELLA SANDANFARA	951 830	✓	✓	✓	✓
27	Guinée GEM'S	∅	∅	∅	∅	∅
28	DOMER Guinea	∅	∅	∅	∅	∅
F	COMPTOIRS D'OR					
29	BOROKO Mining	∅	∅	∅	∅	∅
30	Diakite et Fofana	1 954 548	✗	✗	✗	✗
G	ENTREPRISES D'EXTRACTION DE PRODUITS DE CARRIERES					
31	ALAME	5 867 237	✓	✓	✓	✓
32	SOMIAG	∅	∅	∅	∅	∅
33	SCETHCG	2 024 039	✓	✓	✓	✓

Légende

- ✓ Démarche de fiabilisation réalisée
- ✗ Démarche de fiabilisation non réalisée
- ∅ Aucune déclaration ITIE remise
- Non concerné
- Signature par un haut responsable habilité d'une attestation sur la
- 1 fiabilité et l'exhaustivité des déclarations
- 2 Signature par l'auditeur externe de toutes les déclarations
- 3 Signature par l'auditeur externe d'une attestation sur la fiabilité et
- 4 Exhaustivité des déclarations (i.e. toutes les données demandées ont été déclarées)

Tableau 6 : Contrôle qualité des données ITIE déclarées

¹²⁸ Après confirmation auprès des organismes collecteurs et des entreprises concernés, les données ITIE requises non remises concernaient des paiements nuls ou des informations contextuelles.

Au terme de nos travaux, nous constatons que :

- Nous n'avons pas reçu les déclarations ITIE de 6 entreprises extractives¹²⁹, sur les 33 couvertes par l'exercice de rapprochements ;
- Nous avons reçu les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des 27 entreprises ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE ;
- Les déclarations ITIE reçues des organismes collecteurs ont toutes été attestées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée ;
- Les déclarations ITIE de 26 des 27 entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ont été attestées par un auditeur externe, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

5.2. Tableaux de rapprochements

Nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État pour les 33 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements :

	Secteur minier 2013	
	État	
	(KGNF)	(KUSD)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	119 972	17
2 Droits fixes	7 120 913	1 031
3 Taxe sur les substances de carrières	7 345 388	1 063
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	145 169	21
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	4 094 199	593
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	694 593	101
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	30 000	4
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-
11 Impôts sur les sociétés	708 289 779	102 502
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	131 367 201	19 011
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	6 117	1
14 Retenue à la source	114 379 822	16 553
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	25 208 473	3 648
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	7 415 017	1 073
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	241 798 960	34 993
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	136 956 656	19 820
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	538 501	78
21 Redressements douaniers (pénalités)	997 959	144
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	576 780 401	83 470
23 Dividendes	51 825 000	7 500
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-
25 Cotisations CNSS	38 329 723	5 547
26 Loyers des Infrastructures	18 752 109	2 714
27 Autres paiements significatifs	12 094 136	1 750
Total	2 084 290 088	301 634

Tableau 7 : Données ITIE déclarées par l'État (Exercice de rapprochements)

¹²⁹ Il s'agit de : BSGR Guinée-VALE, SEMAFO-Guinée, Guinée GEM'S, DOMER Guinea, BOROKO Mining, SOMIAG. Nous disposons, pour les entreprises BSGR Guinée-VALE et de SEMAFO-Guinée, d'Arrêtés, de Décrets et de Décisions du Ministère des Mines et de la Géologie précisant la suspension de leurs activités. Nous disposons par ailleurs, pour les entreprises DOMER Guinea et BOROKO Mining, d'une Attestation du Ministère des Mines et de la Géologie confirmant l'arrêt des activités de ces deux entreprises.

L'État a déclaré avoir reçu, en 2013, près de 2 100 MDS GNF (plus de 300 MUSD) des 33 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements, identifiées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée comme étant les entreprises extractives les plus contributrices au budget de l'État. Ce montant représente plus de 26% des revenus totaux (hors dons)¹³⁰ de l'État.

Nous présentons par ailleurs ci-dessous, pour les 27 entreprises qui ont participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE¹³¹ et après résolution des écarts qui ont pu être traités¹³², le tableau des rapprochements des données ITIE déclarées par l'État et par ces entreprises :

	Secteur minier 2013		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprises	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	77 763	119 972	(42 209)
2 Droits fixes	5 576 831	7 120 913	(1 544 082)
3 Taxe sur les substances de carrières	4 511 251	4 520 251	(9 000)
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	155 896	24 274	131 622
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	3 070 628	2 679 095	391 533
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	374 524	385 029	(10 505)
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	710 954 783	707 645 873	3 308 910
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	128 013 159	127 970 427	42 732
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	6 117	(6 117)
14 Retenue à la source	92 130 818	88 872 071	3 258 747
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	14 261 933	22 556 016	(8 294 083)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	2 335 134	7 371 628	(5 036 494)
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	2 463 147	-	2 463 147
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	239 207 056	238 806 425	400 631
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	132 054 787	124 000 574	8 054 213
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	48 647	538 501	(489 854)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	997 959	(997 959)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	571 611 143	576 780 401	(5 169 258)
23 Dividendes	51 825 000	51 825 000	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	36 402 968	37 002 310	(599 342)
26 Loyers des Infrastructures	26 003 099	18 752 109	7 250 990
27 Autres paiements significatifs	2 314 287	11 936 553	(9 622 266)
Total	2 023 392 854	2 029 911 498	

Tableau 8 : Tableau des rapprochements des données ITIE déclarées

Cet exercice de rapprochements couvre près de 2 030 MDS GNF, soit plus de 97% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 33 entreprises extractives identifiées comme étant les plus

¹³⁰ Pour mémoire, les revenus totaux de l'État (hors dons) se sont chiffrés, pour l'année 2013, à 7 905 MDS GNF (plus de 1,1 MDS USD).

¹³¹ Ce tableau n'inclut donc pas les déclarations ITIE de l'État pour les 6 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.

¹³² Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

contributeurices au budget de l'État. En outre, les écarts résiduels présentés dans ce tableau ne sont pas significatifs (< 5% de la contribution totale déclarée pour le secteur).

Enfin, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État pour les 6 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements qui n'ont pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE¹³³ :

Secteur minier 2013	
État	
(KGNF)	
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-
2 Droits fixes	-
3 Taxe sur les substances de carrières	2 825 137
4 Pénalités liées aux infractions minières	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	120 895
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 415 104
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	309 563
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	30 000
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-
11 Impôts sur les sociétés	643 906
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	3 396 774
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-
14 Retenue à la source	25 507 751
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	2 652 457
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	43 390
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	2 992 534
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	12 956 082
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-
23 Dividendes	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-
25 Cotisations CNSS	1 327 414
26 Loyers des Infrastructures	-
27 Autres paiements significatifs	157 583
Total	54 378 590

Tableau 9 : Données ITIE déclarées par l'État pour les entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2013

Le cumul des données ITIE déclarées par l'État pour ces 6 entreprises n'est pas significatif¹³⁴. L'absence de données de ces entreprises ne nous semble donc pas affecter la compréhension du niveau des contributions des entreprises extractives tel que présenté dans ce Rapport.

¹³³ Pour mémoire, il s'agit de : BSGR Guinée-VALE, SEMAFO-Guinée, Guinée GEM'S, DOMER Guinea, BOROKO Mining, SOMIAG.

¹³⁴ Il représente en effet représente moins de 3% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 33 entreprises extractives couvertes par l'exercice de rapprochements et moins de 0,7% des revenus totaux (hors dons) de l'État.

5.3. Déclarations unilatérales de l'État

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par l'État pour les 422 autres entreprises couvertes par le Périmètre de ce Rapport ITIE :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*
Moolman Mining Guinea	68 428 676	43%
Societe Fluor West Africa INC SUCC	14 511 142	9%
Nitrokemine Guinee	10 662 095	7%
Forecariah Guinea Mining SA	8 967 705	5%
Gui-co-pres BTP SA	7 194 569	5%
Nitrokemfor Guinee	5 858 360	4%
Societe Ore Search Civil Guinee SARL uniperson	4 745 338	3%
Geoprospects Limited Succursale Guinee	4 395 547	3%
Surtron Technologie Guinea	2 687 473	2%
L.B	1 747 211	1%
Societe TM Holding SA	1 688 539	1%
Societe SBD - Guinea - pty . LTD	1 443 793	1%
Autres entreprises	25 219 693	16%
Contribution totale*	157 550 140	100%

} 84%

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 422 entreprises couvertes par le Rapport ITIE.

Tableau 10 : Données ITIE déclarées par l'État (Déclarations unilatérales)

Au-delà des paiements reçus des 33 entreprises extractives identifiées comme étant les plus contributrices au budget national, l'État a déclaré avoir reçu, en 2013, près de 160 MDS GNF des autres entreprises titulaires de permis miniers en Guinée. Ce montant représente 2% des revenus totaux (hors dons) de l'État ; le niveau de contributions des 422 autres entreprises extractives (non soumises à une obligation de déclaration) n'est donc pas significatif.

5.4. Déclarations unilatérales des entreprises

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par les entreprises extractives au titre des paiements infranationaux (Redevance superficielle - flux n°28, Contribution au développement local - flux n°29, autres Contributions au développement local - flux n°30) et des projets sociaux (Transferts et projets sociaux - flux n°31 et 32), tous versés à des collectivités locales ou des organismes de droit privé, et donc difficilement traçables par l'administration.

(KGNF)	Secteur minier 2013	
	Montants déclarés	Entreprises
28 Redevance superficielle	4 458 933	
29 Contribution au développement local	43 774 209	
30 Autres contributions au développement local	14 915 832	
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	6 695 538	
	-	
Total	69 844 512	

Tableau 11 : Déclarations unilatérales des entreprises (flux n°28, 29, 30, 31, 32)

5.5. Analyse des données ITIE déclarées

Sur la base des déclarations ITIE reçues pour les 455 entreprises couvertes par ce Rapport ITIE, nous constatons que :

- L'État de la République de Guinée nous a déclaré avoir collecté plus de 2 240 MDS GNF auprès du secteur minier.

Ce montant provient principalement des déclarations ITIE établies pour les entreprises suivantes :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*
Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	1 121 525 971	50%
Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	527 402 154	24%
Société Minière de Dinguiraye (SMD)	175 836 880	8%
SIMFER (Rio Tinto)	54 467 483	2%
Autres entreprises	362 607 740	16%
Contribution totale*	2 241 840 228	100%

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 455 entreprises couvertes par le Rapport ITIE.

Tableau 12 : Données ITIE déclarées par l'État : principales entreprises contributrices

Ce montant provient par ailleurs des déclarations ITIE établies pour les principaux flux suivant :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*
Impôts sur les sociétés	777 235 496	35%
Taxe sur l'extraction des substances minières	576 780 401	26%
Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	248 015 251	11%
Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	169 431 810	7%
Droits de Douane (DFI+DFE)	139 513 364	6%
Retenue à la source	130 479 602	6%
Autres flux	200 384 304	9%
Contribution totale*	2 241 840 228	100%

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 455 entreprises couvertes par le Rapport ITIE.

Tableau 13 : Données ITIE déclarées par l'État : principaux flux perçus

Enfin, ce montant provient des déclarations ITIE des organismes collecteurs suivants :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*
DNI	1 112 804 307	50%
DNTCP	643 309 205	29%
DGD	406 343 129	18%
Autres organismes collecteurs	79 383 587	3%
Contribution totale*	2 241 840 228	100%

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 455 entreprises couvertes par le Rapport ITIE.

Tableau 14 : Données ITIE déclarées par organisme collecteur

- Ce montant représente plus de 28% des revenus totaux (hors dons) de l'État de Guinée, tels que présentés dans le TOFE. En cela, la Guinée compte parmi les pays dits riches en ressources extractives, selon la nomenclature établie par le FMI¹³⁵.
- Au-delà des paiements effectués au budget de l'État, les entreprises du secteur minier nous ont déclaré avoir versé plus de 60 MDS GNF à des collectivités locales (paiements infranationaux) et près de 7 MDS GNF à des organismes de droit privé (paiements sociaux).

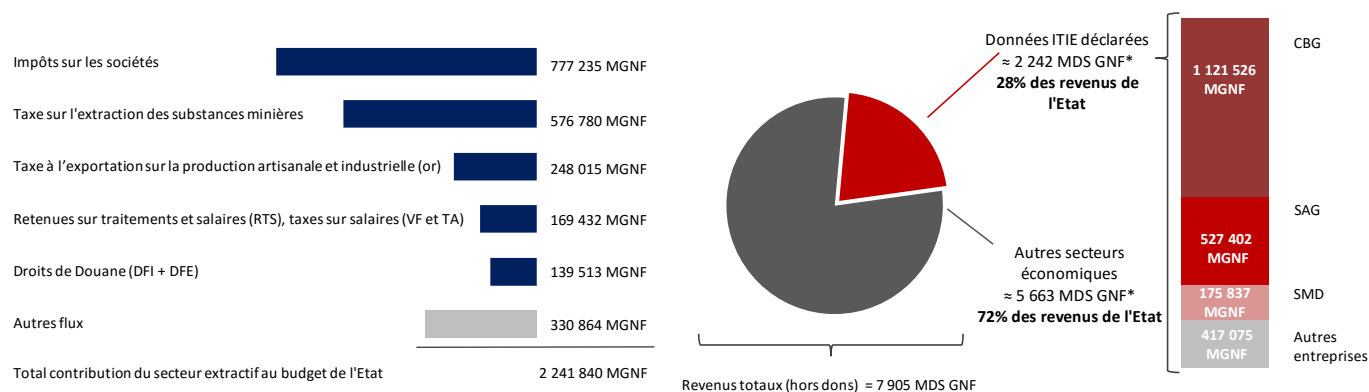
In fine, la contribution du secteur minier tel que couverte par ce Rapport peut être synthétisée comme suit :

		Secteur minier 2013	
		Montants déclarés	
(KGNF)		Entreprises	État
Données ITIE déclarées - Réconciliation (33 entreprises)	(a)	2 023 392 854	2 084 290 088
<i>Pour les 27 entreprises ayant remis une déclaration</i>		2 023 392 854	2 029 911 498
<i>Pour les 6 entreprises n'ayant pas remis de déclaration</i>			54 378 590
Données ITIE déclarées - Déclarations unilatérales de l'État (422 entreprises)	(b)		157 550 140
Paiements infranationaux - Déclarations unilatérales des entreprises		63 148 974	
Paiements sociaux - Déclarations unilatérales des entreprises		6 695 538	
Total contribution du secteur extractif au budget de l'Etat	(a) + (b)		2 241 840 228

Légende
■ Non concerné

Tableau 15 : Contribution totale du secteur minier

Elle se répartit par ailleurs comme suit :



*Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 455 entreprises couvertes par le Rapport ITIE

Schéma 3 : Répartition de la contribution du secteur minier

¹³⁵ Selon le FMI, un pays est dit riche en ressources extractives « s'il satisfait aux critères suivants : i) un pourcentage moyen de recettes dérivant des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes budgétaires totales [...] ou ii) un pourcentage moyen de recettes d'exportation des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes d'exportation totales ».

Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, FMI (2007), p. 4.

6. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, l'État et l'ensemble des entreprises extractives couvertes par ce Rapport ITIE, nous formulons les principales conclusions suivantes :

- **Cohérence du Périmètre** : Les flux couverts par le Rapport ITIE 2013 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec les définitions présentées dans la Norme ITIE ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale.
- **Compréhension partagée du Périmètre** : Les définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2013 ont été partagées avec les représentants des organismes collecteurs, déclarant pour le compte de l'État, ainsi qu'avec ceux des entreprises extractives. Les déclarations ITIE de l'État et des entreprises extractives ont été présentées sur la base de ces définitions.
- **Exhaustivité des données ITIE et des niveaux de contribution déclarés** : Les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des entreprises extractives nous ont été déclarées. Les déclarations de l'État indiquent en outre que le niveau de contribution des 6 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport n'est pas significatif¹³⁶. Par ailleurs, les déclarations de l'État indiquent que le niveau de contribution des 422 autres entreprises (non soumises à une obligation de déclaration) n'est pas significatif non plus. Enfin, toutes les parties déclarantes se sont soumises à la déclaration des Autres paiements significatifs.

Dans ce contexte, et sous réserve de la fiabilité des déclarations de l'État, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des données ITIE et des niveaux de contributions présentés dans ce Rapport.

- **Fiabilité des données ITIE déclarées** : Toutes les déclarations ITIE des organismes collecteurs ont été attestées par l'IGF. Par ailleurs, 26 des 27 entreprises ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE nous ont remis des déclarations ITIE attestées par leur auditeur externe¹³⁷.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans ce Rapport.

- **Rapprochements des données ITIE déclarées** : L'exercice de rapprochements a couvert plus de 97% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 33 entreprises identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'État. Les rapprochements de détail entre les déclarations de l'État et celles des entreprises extractives n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatives.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État.

¹³⁶ Ces contributions représentent en effet 3% des données ITIE déclarées par l'État pour les 33 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements.

¹³⁷ La contribution totale de Diakite et Fofana, la seule entreprise ne nous ayant pas remis des déclarations ITIE attestées par son auditeur externe est inférieure à 2 MDS GNF. Cette contribution représente moins de 0,1% de la contribution totale déclarée par les 27 entreprises ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.



Compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que les données présentées dans ce Rapport ITIE reflètent raisonnablement le niveau de la contribution du secteur extractif au budget de l'État de Guinée pour l'année 2013.

7. PRINCIPAUX COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Nous présentons ci-après nos commentaires et recommandations.

Les recommandations formulées au cours de l'exercice ITIE précédent ainsi que l'état de leur mise en œuvre à ce jour sont présentés en Annexe 5.

7.1. Appuyer l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée

Au-delà des difficultés de fonctionnement imputables à la crise sanitaire (épidémie Ebola) survenue en 2014, le Secrétariat Exécutif, en charge d'assurer la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, nous a fait part de ses difficultés à respecter le cahier des charges auquel il est soumis, faute de moyens, tant financiers que techniques.

Nous avons ainsi identifié plusieurs activités prioritaires qu'il pourrait être utile d'engager rapidement, afin de consolider la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée :

- Lancement, dès début 2016, de l'élaboration des Rapports ITIE 2014 et 2015, afin que l'ITIE-Guinée puisse rattraper le retard accumulé dans la publication de ses Rapports ITIE et se conformer aux préconisations de l'Exigence n°2 de la Norme ITIE¹³⁸.
- Constitution d'une base de données documentaire, qui permettrait au Secrétariat Exécutif de disposer de toute l'information actualisée sur le secteur extractif¹³⁹, alors que très peu de documents sont aujourd'hui disponibles¹⁴⁰. Cette base de données permettrait aussi à l'ITIE-Guinée de se conformer aux préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE¹⁴¹.
- Mise en place d'un Répertoire complet des contacts des entreprises titulaires de permis miniers couvertes par le Périmètre de l'ITIE-Guinée, qui est aujourd'hui partiel, ce qui pénalise les phases de collecte et de rapprochements des données. Ce Répertoire pourra être abondé, en temps réel, par le CPDM, qui doit disposer de toutes les informations nécessaires à sa constitution, conformément à son mandat¹⁴².
- Animation régulière et ciblée du réseau des points focaux de l'ITIE, tant au sein des organismes collecteurs que des entreprises extractives, afin de les familiariser au processus ITIE. L'organisation d'actions de sensibilisation et de programmes de renforcement des capacités nous paraît nécessaire pour renforcer l'exercice déclaratif et consolider l'élaboration des Rapports ITIE en Guinée.

¹³⁸ « L'ITIE exige une publication régulière et ponctuelle des Rapports ITIE ». La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 21.

¹³⁹ Tels, par exemple, que les Codes ; Cadastre ; copies des contrats ; Rapports annuels d'activités des Ministères de tutelle ; Rapports annuels des entreprises titulaires ; niveaux officiels des réserves, par minerai ; niveaux officiels de production, par minerai ; niveaux officiels d'exportations, par minerai ; etc.

¹⁴⁰ Voir sur ce sujet le § 2.5.

¹⁴¹ « L'ITIE exige que les Rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives ». La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 21.

¹⁴² « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment les actionnaires légalement identifiés [...] ; les filiales de chaque société [...] ; l'identité des directeurs et cadres seniors de chaque société ».

Code minier amendé de 2011, Article 153.

Ces ressources pourront être affectées aussi au renforcement des capacités humaines, d'infrastructures et d'équipement du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

Recommandation n° 1

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser le Gouvernement ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement des Rapports ITIE 2014 et 2015, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.

Ces ressources pourront être affectées aussi au renforcement des capacités humaines, d'infrastructures et d'équipement du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

7.2. Renforcer le Cadastre minier

Nous comprenons que, faute de moyens suffisants, le CPDM n'est pas en mesure de procéder à l'actualisation régulière du Cadastre minier. En l'état, la liste des entreprises titulaires de permis miniers qui nous a été remise dans le cadre de nos travaux et qui est présentée dans ce Rapport n'est pas corroborée par un Cadastre minier à jour.

Pourtant, l'adoption d'un véritable Cadastre minier, actualisé en temps réel et, possiblement, accessible au public, constitue une démarche simple et éprouvée pour renforcer durablement la gouvernance publique des industries extractives, dans un pays comptant un nombre très substantiel d'acteurs, y compris de petite taille et répartis à travers tout le territoire.

Recommandation n° 2

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'encourager le Ministère des Mines et de la Géologie à doter le CPDM des moyens suffisants pour lui permettre de disposer d'un Cadastre minier performant, actualisé en temps réel et, possiblement, accessible au public.

7.3. Doter toutes les entreprises minières d'un NIF

Nous comprenons qu'un certain nombre d'entreprises titulaires de concessions minières, de permis de recherche et d'exploitation de substances de mines et de carrières actuellement actives en Guinée ne sont pas dotées d'un Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF). En d'autres termes, ces entreprises ne sont pas immatriculées auprès de l'administration fiscale ; elles peuvent donc, potentiellement, échapper à son contrôle.

Cette situation nous paraît être un frein à la bonne gouvernance publique du secteur extractif et rend par ailleurs difficile l'identification des entreprises dans le cadre de l'exercice ITIE. Aussi nous paraîtrait-il opportun d'y apporter une réponse adaptée.

Recommandation n° 3

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Mines et de la Géologie à la nécessité d'adopter, rapidement, toutes les mesures nécessaires à l'attribution d'un NIF à toutes les entreprises minières non enregistrées à ce jour auprès des administrations fiscales.

7.4. Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs

Nous comprenons que certains organismes collecteurs (DNTCP, DGD, BNE) sont équipés de systèmes d'information qui ne leur permettent pas d'effectuer, en temps réel, un suivi des recettes minières collectées (e.g. SYDONIA pour la DGD). C'est notamment le cas de la DGD, qui ne dispose pas d'une base de centralisation régulière des données collectées aux postes frontaliers¹⁴³, limitant d'autant le suivi et le contrôle des rentrées fiscales pour ce secteur.

Recommandation n° 4

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État.

7.5. Fair évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée**7.5.1. Périmètre des flux**

Certaines entreprises extractives et organismes collecteurs nous ont déclaré avoir versé ou reçu des Autres paiements significatifs. Néanmoins, l'objet (ou typologie) des paiements déclarés dans ce cadre ne nous a pas été précisé. Ainsi :

- Sur les 6 entreprises nous ayant déclaré avoir versé d'Autres paiements significatifs à l'État ou aux collectivités locales (2 300 MGNF), seules CPI, Wega Mining Guinée et SCETCHG nous ont précisé l'objet (ou typologie) de ces paiements¹⁴⁴. Selon ces déclarations, nous comprenons qu'il ne s'agit pas de contributions récurrentes qui mériteraient d'être couvertes par le Périmètre du prochain Rapport ITIE de Guinée¹⁴⁵.
- Les 2 organismes collecteurs (DNI et DGD) nous ayant déclaré avoir reçu des Autres paiements significatifs des entreprises extractives (plus de 12 MDS GNF) ne nous ont pas précisé la nature de ces paiements. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur le caractère récurrent de ces contributions.

¹⁴³ Notamment ceux de Kourémalé et de Kamsar.

¹⁴⁴ Pour un montant total de 521 MGNF, soit seulement 23% des Autres paiements significatifs déclarés par les entreprises extractives.

¹⁴⁵ En effet, ces paiements relèveraient de contributions aux communautés locales (cf. CPI ou SCETHCG) ou de contributions exceptionnelles, tels le financement d'une Etude environnementale (cf. Wega Mining Guinée) ou la publication d'un titre foncier au Journal officiel (cf. CPI).

7.5.2. Périmètre des organismes collecteurs

Dans un courrier daté du 4 novembre 2015, la DNPEIP nous a fait savoir qu'elle « *n'était plus associée ni au suivi des paiements des loyers des infrastructures minières, ni au calcul du montant des contributions au développement dues par les sociétés minières à leurs localités d'implantation* »¹⁴⁶.

Par ailleurs, la SOGUIPAMI est titulaire, pour le compte de l'État, d'un certain nombre de participations dans des entreprises minières¹⁴⁷. La SOGUIPAMI mériterait ainsi, sans doute, d'être intégrée dans le Périmètre des organismes collecteurs, afin de lui permettre de déclarer les éventuels dividendes qu'elle pourra tirer de ces participations.

Recommandation n° 5

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de considérer l'opportunité de faire évoluer le Périmètre du prochain Rapport ITIE en supprimant la DNPEIP du Périmètre des organismes collecteurs.

Nous recommandons par ailleurs de considérer l'opportunité d'intégrer la SOGUIPAMI dans le Périmètre des organismes collecteurs du prochain Rapport ITIE.

Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.

¹⁴⁶ Accusé de réception de votre formulaire ITIE-Guinée 2013 (courrier n°0166/MEF/DNPEIP/2014), Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés, Ministère de l'Économie et des Finances (4 novembre 2015).

¹⁴⁷ Cf. § 3.2.2.

Annexes

Annexe 1 : Répartition des permis par entreprise	58
Annexe 2 : Périmètre des entreprises	66
Annexe 3 : Périmètre des flux	78
Annexe 4 : Tableaux des rapprochements par partie déclarante	89
Annexe 5 : Suivi des recommandations antérieures	126
Annexe 6 : Analyse et résolution des écarts	127

ANNEXE 1 : REPARTITION DES PERMIS PAR ENTREPRISE¹⁴⁸

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
1	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	Halco (51%) (ALCOA : 45% ; Rio Tinto Alcan : 45% ; Dadco : 10%) État de Guinée (49%)	000415L 1J	ND	ND	Bauxite	17 240 299	15 166 047 (tonnes)	2 378 (dont 2 353 nationaux)	KPMG	Alcoa www.alcoa.com Membre de l'ITIE international Rio Tinto www.riotinto.com Membre de l'ITIE international
2	Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG)	AngloGold Ashanti (85%) État de Guinée (15%)	000002G	Siguiiri	Kankan	Or	20 032 505	326 035 (onces)	1 884 (dont 1 846 nationaux)	Fidu-inter Audit Guinee	AngloGold Ashanti www.anglogoldashanti.com Membre de l'ITIE international
3	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	DGM (99,9%) Guinor (0,1%)	000042B	ND	ND	Or	3 879 647	172 972 (onces)	ND	Fiduciaire France Afrique (FFA)	NordGold www.nordgold.com

¹⁴⁸ Ce tableau reprend des informations issues des déclarations ITIE des entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE, ainsi que des sites internet de leurs maison-mères. Nous n'en avons néanmoins pas vérifié l'exactitude.

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
4	SIMFER (RIO TINTO)	Rio Tinto (50,35%) Chalco (44,65%) SFI (5%)	00071D	Simandou bloc sud	Beyla, Macenta Kereouane	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2018	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2018	975 (dont 912 nationaux)	ND	Rio Tinto www.riotinto.com Membre de l'ITIE international
5	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)	Euronimba (95%) Mifergui Nimba (5%)	000292U 4U	ND	Lola	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	267 (dont 259 nationaux)	FFA Conseils/ Ernst & Young	ND
6	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	RUSAL (100%)	000126P 9D	Kindia	Basse Guinée	Bauxite	3 325 844	3 159 937 (tonnes)	1 191 (dont 1 168 nationaux)	Cabinet SAIC	Rusal www.rusal.ru
7	BSGR Guinée-VALE										
8	SEMAFO-Guinée ¹⁴⁹										

¹⁴⁹ L'État de Guinée détenait, en 2013, 15% de SEMAFO-Guinée.

...

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
9	BELLZONE	BELLZONE (100%)	001196Y	Kalia	Faranah	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	152 (dont 147 nationaux)	Ernst & Young Guinée	Bellzone www.bellzone.com
10	West Africa Exploration	Sable Mining Africa (80%) Nimba Mining (20%)	008181Z	Nimba	Lola	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2017	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2017	124 (dont 120 nationaux)	Cabinet Panaudit	Sable Mining www.sablemining.com
11	Guitar Mining	ND	013556Q	ND	Banankoro	Diamant	ND	6 745 (carats)	227 (dont 225 nationaux)	ND	Guitar SA www.guitersa.com

Situation des participations de l'État dans les sociétés minières, Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (9 décembre 2015).
Nous comprenons par ailleurs, des déclarations du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée, que la production d'or de SEMAFO était quasi nulle en 2013.

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
12	Alliance Mining Commodities (AMC)	AMC Ltd (89,90%) État de Guinée (10%) Peter Ross Sullivan (0,10%)	007342T	Koumbia	Gaoual	Bauxite	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2018	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2018	8 (dont 7 nationaux)	Fiduciaire de Guinée, membre de PwC	Alliance Mining Commodities www.amcbauxite.com
13	Henan-Chine (CDM CHINE)	Yongcheng Coal & Electricity Co. Ltd (51%) CHICO (41%) Société d'Exploitation des Capitaux de l'Etat du Henan (4%) Henan Centre's Alliance Mines Co.Ltd (4%)	008713H	ND	Boké-Télimélé	Bauxite	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2016	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2016	4 (dont 2 nationaux)	ND	ND

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
14	Guinea Alumina Corporation (GAC)	Emirates Global Aluminium - EGA (100%)	000181L 1Y	ND	Boké	Bauxite	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2017	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2017	88 (dont 80 nationaux)	PWC	EGA www.ega.ae
15	RUSAL FRIGUIA	RUSAL (100%)	002680T 7P	ND	Fria	Alumine calcinée	Aucune activité enregistrée en 2013	Aucune activité enregistrée en 2013	ND	ND	Rusal www.rusal.ru
16	ALUFER	ND	007224E	ND	ND	ND	NA	NA	28 (dont 27 nationaux)	Fofana Facinet	ALUFER www.alufermining.com
17	HUAYA	Wang Huai Ying (ND)	008584G	ND	ND	ND	NA	NA	32 (dont 32 nationaux)	ND	
18	SADEKA	BELLZONE (100%)	001040K	Sadeka	Kissidougou	Nickel Cuivre	NA	NA	9 (dont 9 nationaux)	ND	Bellzone www.bellzone.com
19	Wega Mining Guinée	Avocet Mining	001844Y	ND	Kankan	Or	NA	NA	ND	Fiduciaire France Afrique FFA	Avocet Mining www.avocetmining.com

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
20	China Power Investment (CPI)	CPI International Minerals & Investment Co Ltd (100%)	007577A	ND	Télémilé - Boffa	ND	Début de production prévu en 2016	Début de production prévu en 2016	17 (dont 12 nationaux)	Fiduciaire France Afrique FFA	CPI International Minerals & Investment Co. Ltd www.cpicorp.com.cn
20	AMCO Drilling Guinée	Amco Drilling UK (100%)	004387M	ND	Siguiri	ND	ND	ND	390 (dont 333 nationaux)	NA	Amco Drilling www.amcodrilling.com
21	SGS Mineral Service	ND	000301W	ND	ND	ND	ND	ND	186 (dont 182 nationaux)	Auditeurs Associés en Afrique	SGS www.sgs.com

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
22	Diamond Cement	Kenlem Ltd (46,35%) Rift Valley Engineering Ltd (46,35%) Quartz Ltd (4,52%) Siva Ramavara Prasad Motaparti (0,93%) Tohit Prasad Motaparti (0,92%) Manubhai Jethabhai Chhaganbha Patel (0,93%)	009101R	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Fiduciaire France Afrique FFA Ernst & Young	ND
23	IDC	ND	ND	NA	NA	Diamants	NA	NA	ND	ND	ND
24	RUFEX Sarl	JJ Amara-Bangali (90%) Morie Kallo (10%)	004080F	NA	ND	Diamants	NA	NA	3 (dont 3 nationaux)	ND	ND
25	FELLA SANDANFARA	ND	004675M	NA	NA	Diamants	NA	NA	ND	ND	ND
26	Guinée GEM'S										
27	DOMER Guinea										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Préfecture	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
28	BOROKO Mining										
29	Diakite et Fofana		ND	NA	NA	Or	NA	NA	ND	ND	ND
30	ALAME	Ali Alame (70%) Georges Najm Mezher (30%)	000155R 2V	ND	ND	ND	ND	ND	33 (dont 29 nationaux)	ND	AMG & Partners www.amgandpartners.com
31	SOMIAG										
32	SCETCHCG	ND	000548Y	ND	ND	Granit	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 16 : Répartition des permis par entreprise

ANNEXE 2 : PERIMETRE DES ENTREPRISES

1. ENTREPRISES COUVERTES PAR L'EXERCICE DE RAPPROCHEMENTS AVEC LES DONNEES DE L'ÉTAT

A	ENTREPRISES TITULAIRES DE CONCESSIONS ET DE PERMIS D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE MINES	
1	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	9 BELLZONE
2	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	10 West Africa Exploration*
3	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	11 Guiter Mining
4	SIMFER (RIO TINTO)	12 Alliance Mining Commodities (AMC)
5	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)	13 Henan-Chine (CDM CHINE)
6	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	14 Guinea Alumina Corporation (GAC)*
7	BSGR Guinée-VALE	15 RUSAL FRIGUIA
8	SEMAFO-Guinée	
B	ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES	
16	ALUFER	19 Wega Mining Guinée
17	HUAYA*	20 China Power Investment (CPI)
18	SADEKA*	
C	ENTREPRISES PARTIELLEMENT EXTRACTIVES	
21	AMCO Drilling Guinée*	23 Diamond Cement*
22	SGS Mineral Service*	
D	COMPTOIRS DE DIAMANTS	
24	IDC	27 Guinée GEM'S*
25	RUFEX Sarl	28 DOMER Guinea*
26	FELLA SANDANFARA	
E	COMPTOIRS D'OR	
29	BOROKO Mining	30 Diakite et Fofana*
F	ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE CARRIERES	
31	ALAME*	33 SCETCHCG*
32	SOMIAG*	

* Entreprise non couverte par le Rapport ITIE 2012

Tableau 17 : Périmètre des entreprises (Exercice de rapprochements)

2. ENTREPRISES COUVERTES PAR LES DECLARATIONS UNILATERALES DE L'ÉTAT

N°	Nom
A	ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE CARRIERES
1	DAHER
2	OGEC
3	SOFAMAC
4	ZAIN ET ZAMIL
B	COMPTOIRS D'OR OU DE DIAMANTS
5	AFRIMETAL
6	ALPHA PROJET
7	AMG INVEST
8	AMG invest
9	APEX
10	ATRANS
11	Atrans Sari
12	B.M. RAMADANE
13	BALAJI
14	BARRY THIerno
15	CABOS INTER
16	Cado
17	CARAT DIAMOND
18	CFC.OR
19	CGO
20	CGO SARL
21	COMPTOIRE BONFIL GROUP
22	CORAL DIAMONDS INTERNATIONAL - SARL
23	Diamond Imperial
24	EDEN GROUP
25	EQUATEUR 11 MINES
26	ETABLISSEMENTS CENTRE COMMERCIAL BABI GOLD
27	ETABLISSEMENTS CISSE & FILS
28	ETABLISSEMENTS DIALLO MAMADOU MADIOU
29	ETABLISSEMENTS GKJMAI
30	ETS 1 DIALLO
31	ETS CHEICH O KANTE
32	ETS D.M.A PITA
33	ETS DING
34	ETS FD&F
35	ETS SOUL & FRERES
36	ETSA.D

N°	Nom
B	COMPTOIRS D'OR OU DE DIAMANTS
37	EURO MARK
38	FELLA BUSINESS
39	FELLA RAWABI
40	FRIENDS INTER
41	GOLDIA
42	GSOCIETE GUINEE GOLD BUSINESS SARL
43	Guinée Export
44	HAMANA
45	I et J Diamond
46	I.B Crystal
47	IB METAL SERVICE
48	INTER GOLD & DIAMOND
49	Inter.Sidik's Group
50	INTEURO
51	J M SIDIBE
52	JALLOH CHERIE & FILS
53	KJ MANUFACTURER LIMITED-SARLUP
54	KOMAPURE
55	L. B.
56	LE MONDE POUR COMMERCE & SERVICES - SARL
57	Lion star
58	M BUSINESS
59	Market link
60	Métal Précieux
61	MINERAL MARK - CK
62	NABE ET FRERES
63	NDANTA INTER
64	Notion Business
65	Novel Sabex Guinée
66	OR DE BOURE
67	Orixadex sa
68	PANDORA
69	PAPA GUINEA
70	Paso Trading
71	PEAK GUINEE
72	Rossaf Sarl
73	SADLAGI
74	SAVANE & BROTHERS
75	SECOM
76	SGC
77	Sigma Diamond
78	SIREGBE-YOUSSOUF DIABY-SARL

N°	Nom
B	COMPTOIRS D'OR OU DE DIAMANTS
79	SOCIETE DE FINANCEMENT D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE -SARL (SOFICOM)
80	SOCIETE DIAGUISSA INTERNATIONAL TRADING - SARL
81	SOCIETE ECORFIN - SARL
82	SOCIETE FAA BALTIC GROUP SARL
83	SOCIETE FIRST GOLD -SA
84	SOCIETE GUINEE GEMS - SARL
85	SOCIETE NOUGA -SARL
86	SOCIETE OR DIAMANT- INVESTISSEMENT AFRICA - SARL (ODIA MINING)
87	SOCIETE OR METAL ET CHANGE S.A
88	SOCIETE PLAN AFRICA HOLDING GUINEA
89	SOCIETE RESSOURCES MANDALA GUINEE
90	SOFINT
91	SONAF
92	SOSIM
93	STIG
94	STONE BILLION
95	SWISSER GUINEE
96	SYLLA INTERCONT
97	TASK INTER GUINEE
98	Times Express
99	WEST AFRICA
100	WEST AFRICA 1 E T C
101	YOULA MANGUE FREDERIC (EGPS)
102	EURONIMBA
103	ROUSKI ALUMINI MANAGEMENT
104	RUSAL FRIGUIA (Aluminium Company of Guinea)
105	SOCIETE DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE
106	SOCIETE INTERNATIONAL MINING DEVELOPMENT (IMD)
C	ENTREPRISES D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE
107	ENTREPRISE BOURE SANOU
108	SOCIETE ALPHA PROJET SARL
109	SOCIETE BASSAD GUINEE
110	SOCIETE CAMARA DIAMOND & GOLD TRADING NETWORK (CDGTN)
111	SOCIETE CASSIDY GOLD GUINEE-SARL
112	SOCIETE CODIBARS
113	SOCIETE DAUMINE-SARL
114	SOCIETE D'EXTRACTION DES MINES CISSE HAMBERGE
115	SOCIETE DIAINVEST S.A
116	SOCIETE DIAMKLING-TRADE& MINING SARL
117	SOCIETE DJOLIBA MINING DEVELOPPEMENTSARL
118	SOCIETE GASO MINNING SARL
119	SOCIETE GLOBAL METAL & GEM'S STONE

N°	Nom
C	ENTREPRISES D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE
120	SOCIETE GREEN GOLD RIVER CORPORATION
121	SOCIETE GUINEA PROJET-SARL
122	SOCIETE GUINEE TITANIUM
123	SOCIETE HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING
124	SOCIETE K 2 K SARL
125	SOCIETE MAXIMA SARL
126	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL
127	SOCIETE MINIERE WALIYA SALAM
128	SOCIETE QUANTICA MINING CORPORATION SA
129	SOCIETE RESSOURCE MANDALA GUINEE SARL
130	SOCIETE RESSOURCE ORION GUINEE
131	SOCIETE SAL SARLU
132	SOCIETE SHODMA- SARL
133	SOCIETE SHUNSI SOCOPLA SARL
134	SOCIETE STAR INTERNATIONAL LIMITED
135	SOCIETE TASSILIMAN SARL
136	SOCIETE TÔNEKRA SA
D	ENTREPRISE TITULAIRE D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES
137	ABDOULAYE FOFANA
138	AU GROUPE GUI. CO.PRES. SA
139	C.V.R.D. - COMPAGNIE RIO DOCE GUINEE SA
140	CHINA HYWAY GROUP LIMITED
141	ETABL CHERIF DIALLO ET FILS
142	EURASIAN RESSOURCES SARL
143	HYDROMIN IN TL
144	L'ONG ACADAO GUINEE
145	SOCIETE AEG GUINEE
146	SOCIETE AFRICA GOLD BUSINESS SARL
147	SOCIETE AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP
148	SOCIETE AFRICAN RAINBOW MINERALS Limited
149	SOCIETE AFRIKANESS
150	SOCIETE AFRITECH INVESTMENTS SARL
151	SOCIETE ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL/SOCIETE RIO PONGO
152	SOCIETE ALCOM TRADING COMPANY LIMITED
153	SOCIETE ALFIDHAK INVESTMENTS Limited
154	SOCIETE ALMAZ SARL
155	SOCIETE ALPS DEVELOPMENT GUINEA
156	SOCIETE ALTI DEVELOPPMENT GUINEE
157	SOCIETE AMIG NAVASOTA MINING INTERNATIONAL

N°	Nom
D	ENTREPRISE TITULAIRE D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES
158	SOCIETE AMMSA GROUP LTD
159	SOCIETE ANGOLASIAGUINEE SA.
160	SOCIETE ARC GROUP RESOURCES (AGR)-SA.
161	SOCIETE ARNIC HOLDINGS Limited
162	SOCIETE ATLANTIC OIL CORPORATION
163	SOCIETE AXIS MINERALS RESOURCES SA.
164	SOCIETE BAMBUK MINERALS Limited. GUINEE
165	SOCIETE BARBARA EXPLORA Corporation
166	SOCIETE BAT METAL MINES SARL
167	SOCIETE BAUXAL CORPORATION
168	SOCIETE BAUXITE ANGOLA-SA
169	SOCIETE BCN3 SARL
170	SOCIETE BELLVUE INVESTMEN CORPORAT
171	SOCIETE BFG CONSULTING SARL
172	SOCIETE BLACK SAND OF GUINEA SARLU.
173	SOCIETE BOSSOBA MINING SARL
174	SOCIETE CAMEN RESOURCES SARL
175	SOCIETE CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING
176	SOCIETE CASPIAN OIL ET GAS
177	SOCIETE CENTRALE D'AFFAIRES ET PARTENARIAT
178	SOCIETE CHINA POWER INVESTMENT. (CPI)
179	SOCIETE CLAUDE CONSULTING AND EXPLORATION GUINEA
180	SOCIETE CONABRAS MINING INCORPORATION SARL
181	SOCIETE CROWN GLOBAL
182	SOCIETE DAKASY EXPLORATION SARL
183	SOCIETE DAMASH MINERALS
184	SOCIETE DE COMMERCE ET D'EXPLOITATION DES MINES
185	SOCIETE DE GENIE TECHNIQUES-GENITEC-
186	SOCIETE DELTA MINING COMPAGNIE SARL
187	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE S.A
188	SOCIETE D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL
189	SOCIETE DIAMAS SARL
190	SOCIETE DIAN DIAN BAUXITE INVESTMENT
191	SOCIETE DINAH MINING SA
192	SOCIETE D'INVEST. DU COMMERCE INTERNATIONAL EN GUINE
193	SOCIETE DIRECT LEVERAGE Ltd
194	SOCIETE DJOLIBA-NOVA HOLDING
195	SOCIETE DJOMA MINING
196	SOCIETE DOKO GOLD MANING S.A
197	SOCIETE DRAME PROJECT OR GUINEA - SARL
198	SOCIETE DYNAMIC MINING SARL

N°	Nom
D	ENTREPRISE TITULAIRE D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES
199	SOCIETE EDNAH SERVICES LIMITED
200	SOCIETE EGEN MINING SARL
201	SOCIETE ELEMENTS INC
202	SOCIETE ELODIE'S
203	SOCIETE ENSO FERROUS SA
204	SOCIETE ENSO GOLD SA. (SEGOL-SA)
205	SOCIETE ENSO NATURAL RESOURCES
206	SOCIETE ESTRALITA WORLDWIDE LTD
207	SOCIETE FARAFINA RESOURCES SARL
208	SOCIETE FIRST GOLD SA.
209	SOCIETE FORTE ENERGY
210	SOCIETE FRAVIGNA VENTURES LIMITED
211	SOCIETE FRIENDSHIP DIAMOND GUINEE
212	SOCIETE GLOBAL COMPREHENSIVE DEVELOPMENT-GCD LTD-
213	SOCIETE GLOBAL MINING
214	SOCIETE GLOBAL XTRACTORS SA
215	SOCIETE GOLD FIELDS GUINEE SARL
216	SOCIETE GOLD INDUSTRIE GUINEE SAL
217	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA
218	SOCIETE GOLDEN RESEARCH AND MINING NETWORK
219	SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA.
220	SOCIETE GROUP MINERAL SERVICES-SARL
221	SOCIETE GUINEA CORPORATION
222	SOCIETE GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR
223	SOCIETE GUINEA INTER. MINING (GIM) SARL.
224	SOCIETE GUINEA IRON ORE (BVI) LIMITED
225	SOCIETE GUINEA MINERALS AND MINING (GMM) SA
226	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL
227	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL
228	SOCIETE GUINEE ALLUVIAL MINING SARL
229	SOCIETE GUINEE MINERAL HOLDINGS SA.
230	SOCIETE GUINEE OPES MINERALS SARL
231	SOCIETE GUINEENE DU PATRIMOINE MINIER
232	SOCIETE GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL
233	SOCIETE GUIORD SA
234	SOCIETE GUIREMHTECH-SA
235	SOCIETE HYDROMINE INC
236	SOCIETE I&J DIAMONDS SARL
237	SOCIETE INFINITE AURUM SA
238	SOCIETE INTERNATIONAL MINING CORP. SARL
239	SOCIETE INTERNATIONAL MINING INVESTMENTS ASSETS
240	SOCIETE INTERNATIONAL TRADING & MINE

N°	Nom
D	ENTREPRISE TITULAIRE D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCE DE MINES
241	SOCIETE IREMP 3A LTD
242	SOCIETE IST GROUP GUINEE SARL
243	SOCIETE J F F SARL
244	SOCIETE JAHVAUN INVEST Limited.
245	SOCIETE KABA, ARI, RONEN ET ANTOU HOLDING SA
246	SOCIETE KAKOULIMA BASE METALS SARL
247	SOCIETE KATISHA GROUP Limited.
248	SOCIETE KENAM SARL
249	SOCIETE KOUMBAN MINERAL SARL
250	SOCIETE KOUROUMA PRESTATION
251	SOCIETE KOUROUSSA GOLD GUINEE-SARL
252	SOCIETE KREZUS MINING GUINEE
253	SOCIETE LINDIAN RESOURCES GUINEA PTY LTD
254	SOCIETE LIONS HEAD RESOURCES SARL
255	SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.
256	SOCIETE M G W A GUINEE SARL
257	SOCIETE MAKONA (SM) SARL
258	SOCIETE MANAGEM SA
259	SOCIETE MATINDA AND CO. LIMITED SARL
260	SOCIETE MELKI
261	SOCIETE MERCURI GUINEE
262	SOCIETE MER-TERRE 2 HOLDINGS
263	SOCIETE METALOR GUINEE SARL.
264	SOCIETE MGWA HOLDING INTERNATIONAL
265	SOCIETE MGWA-GOLD FRANK SARL
266	SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SOMALU
267	SOCIETE MINIERE DE FANSAN-SOMIFA
268	SOCIETE MINIERE GUINEO AMERICAINE (SOMIGA) SA
269	SOCIETE MINIERE KINDO ADMA (SOMIKA)- SARL
270	SOCIETE MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA (SOMIDRA)
271	SOCIETE MINING AND GEOLGY CONSULT (MGC) SARL
272	SOCIETE MINIRE DE GUINEE SA
273	SOCIETE MORI GOLDING SARL
274	SOCIETE MULTITEX AFRICA SA.
275	SOCIETE NABE & HOE (N&H)
276	SOCIETE NATUREL RESOURCES DEVELOPMENT
277	SOCIETE NEW JAPAN MINING COMPANY
278	SOCIETE NEWMONT MINING CORPOR
279	SOCIETE NK -MINING
280	SOCIETE NON IRON METALS COMPANY GUINEE (NIMEC)
281	SOCIETE NUKELIA MINING SARL
282	SOCIETE OPTIQUEST INVESTMENT GUINEA SARL

N°	Nom
D	ENTREPRISE TITULAIRE D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES
283	SOCIETE ORDIAMEX MINNING SA.
284	SOCIETE ORDIM MINING SARL
285	SOCIETE ORGUI SARLU
286	SOCIETE ORIXADDEX AND MATTER LIMITED
287	SOCIETE OSPICIOUS TEAM INVESTMENTS GUINEE
288	SOCIETE PAN AFRICAN MINERALS (GUINEA)-SARL
289	SOCIETE PHYNODDERRIE LIMITED
290	SOCIETE PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED.
291	SOCIETE PINNACLE MINING SA.
292	SOCIETE PROINVEST MINING
293	SOCIETE PROMINING SARL.
294	SOCIETE PYRITE INTERNATIONAL
295	SOCIETE QATAR MINING
296	SOCIETE RAVENHOUSE TRADING CORP OF GUINEA SARL
297	SOCIETE RECH EXPLOIT SREMG
298	SOCIETE RESSOURCE MINING SARL
299	SOCIETE RITZ MINING LIMITED SA
300	SOCIETE RRMS. GENERAL TRADING FZC.
301	SOCIETE SAMA RESOURCES
302	SOCIETE SAMRAN METALS AND MINING GUINEE SA.
303	SOCIETE SCAMUR
304	SOCIETE SEKA SARL
305	SOCIETE SELEN BUSINESS-SARL
306	SOCIETE SELLA MINING SARL
307	SOCIETE SHENG FENG INVESTMENT SARL
308	SOCIETE SILVER VALLEY INTER.SA
309	SOCIETE SKY ALLIANCE RESSOURCES GUINEE SA
310	SOCIETE SOCOMET IG SARL
311	SOCIETE SOGUIMINE SA.
312	SOCIETE SOKHILI MINING RESSOURCES SARL
313	SOCIETE SOREM - SARL.
314	SOCIETE SOREX SA.
315	SOCIETE SOREXCOM-GUINEE SARL
316	SOCIETE SUN & SAND
317	SOCIETE SVOTRAL SARL
318	SOCIETE SWISS MINES GUINEE-SA
319	SOCIETE T M GEMESTONES & METAL SARL
320	SOCIETE T.M. MINING & RESOURCE INTNL
321	SOCIETE T.M.K MINING SA
322	SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL
323	SOCIETE TINKISSO GOLD MINING
324	SOCIETE TMK MINING SA.

N°	Nom
D	ENTREPRISE TITULAIRE D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DE MINES
325	SOCIETE TONGXIN MINES SARL
326	SOCIETE TOUGUE BAUXITE AND ALUMINA CORP.
327	SOCIETE TRANS OCEANIC MINERAL COMPAGNIE
328	SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL
329	SOCIETE UNITED AND DREDGING SARL
330	SOCIETE UNITED MINING SUPPLY (UMS) - SARL
331	SOCIETE UPPERSIDE HOLDING LTD
332	SOCIETE V E P GROUPE SARL
333	SOCIETE WEILY MINING SA
334	SOCIETE WELSPUN GUINEE-SA
335	SOCIETE WEST AFRICAN DIAMONS ET FRIENDSHIP DIAMOND GUI
336	SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE-WAGS-
337	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES
338	SOCIETE WEST FOR INVESTMENT AND TRADING
339	SOCIETE WINDFALL RESOURCES
340	STATE MINERALS CORPORATION
341	SOCIETE BEL AIR MINING SA.
342	SOCIETE GDC MINING AND OIL & GAS SA
343	SOCIETE HAMILTON MINING MARKETING SARL
344	SOCIETE KARIM GOLD BUSINESS
E	ENTREPRISES MINIERES DONT L'ACTIVITE PRINCIPALE N'A PU ETRE IDENTIFIEE
345	ALPHA OUMAR DIALLO (ENTRACO)
346	ATS LERO
347	BARO ET FRERE
348	BARRY KADIATOU
349	BASSAD GUINEE
350	BECHTEL INTERN.
351	CARACAL GOLD
352	CARACAL GOLD GUINÉE
353	CDMC
354	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)
355	ENTREPRISE MOHAMED DAHER ET FRÈRES
356	ENTREPRISE N'KONY CAMARA
357	ETS DANTA COMMERCE
358	FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT (SOFAMAC)
359	FFA / SETH SUCCURSALE GUINEE
360	FLUOR WEST AFRICA
361	FMRG
362	FODE III CAMARA (CFCF)
363	FORECARIAH MINING
364	FORESCO PLUS

N°	Nom
E	ENTREPRISES MINIERES DONT L'ACTIVITE PRINCIPALE N'A PU ETRE IDENTIFIEE
365	GAO GUINEE
366	GEOLOGIE & SONDAGE - GUINEE SARL (GEOSOL)
367	GEOPROSPECT
368	GROUPEMENT BADENYA POUR APPUI & LA CROISSANCE DES ZONES MINIERES (SOGBAZOMY)
369	GUILLEMANE
370	GUINEE INTERNATIONAL CATERING&SERVICES-SARL (ICS)
371	GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES ET FORESTIERS
372	GUINEX
373	HOLDING MDC SARL
374	HYSPEC AFRICA
375	KABA PRESTATIONS ENGINES LOURDS (KPEL)
376	KATEX MINE
377	LA NANTY
378	LAYNE DRILLING GUINEE
379	MANO RIVER DIAMOND
380	M-BUSINESS
381	MILLENIUM SERVICE
382	MINE EQUIPEMENT SERV.
383	MINES EQUIPEMENTS ET SERVICES SARL (REPRESENTATION)
384	MINING ENG AND HIR
385	MMDOU DIAN DIALLO
386	MOOLMAN MINING
387	NITRO KEMFOR
388	NITRO KEMINE
389	ORANTO PETROLEUM
390	ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL (OSIDG)
391	SAVCAMCO
392	SBD GUINEE
393	SETRAG
394	SNZ
395	SOCIETE BARAKO GOLD MINING SARL
396	SOCIETE CISSOKO PRESTATION SARL
397	SOCIETE CPI INTERNATIONAL MINERALS GUINEA CO,LTD
398	SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL (ESS)
399	SOCIETE FORACO DIVISION GEOMECHANIK GUINEE - SARL
400	SOCIETE GOLD FIELDS GUINEE SARL
401	SOCIETE GRACELAND MINING GUINEA SARL
402	SOCIETE GUINÉE GOLD CONSULTANT
403	SOCIETE GUINEE MINING S
404	SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE - SARLU (SGEC)

N°	Nom
E	ENTREPRISES MINIERES DONT L'ACTIVITE PRINCIPALE N'A PU ETRE IDENTIFIEE
405	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL
406	SOCIETE MGWA GUINEE - SARL
407	SOCIETE MINING RESSOURCES SARL
408	SOCIETE NRW GUINEA - SARL
409	SOCIETE NVL-GUINEE-SARL
410	SOCIETE OR BIJOUX DIAMANT OUEST AFRICA
411	SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON (OSC GUINEE)
412	SOCIETE REAL ROCK DIAMOND GOLD GUINEE SARL
413	SOCIETE SEARCHGOLD GUIGNE SARL
414	SOCIETE SOCAMINE
415	SOCIETE SOMIFAN (SARL)
416	SOCIETE TRIANGLE INTERNATIONAL
417	SODEXO
418	SOUTH RIVER RESSOURCES
419	SURTRON TECHNOLOGIE
420	TH HOLDING
421	TOUMNYNE
422	UPPERSIDE

Tableau 18 : Périmètre des entreprises (Déclarations unilatérales de l'État)

ANNEXE 3 : PERIMETRE DES FLUX

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM	Frais de dossier de demande d'attribution ou de renouvellement d'un titre minier, payable au receveur du Trésor au Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) du Ministère des Mines et de la Géologie (Article 137 du Code Minier et Arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
2	Droits fixes	CPDM	<p>Constitue les droits payés lors de l'attribution ou le renouvellement d'un titre minier et sont calculés en fonction de la superficie du titre minier, conformément à l'Arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008.</p> <p>Ces droits sont liquidés conformément à l'Arrêté conjoint n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Miniers).</p> <p>Les clés de répartition s'établissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Pour l'octroi et le 1^{er} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes : <ul style="list-style-type: none"> - 70% pour le budget de l'État (Trésor Public) - 30% pour le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fond d'Investissement Minier) b. Pour le 2^{ème} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes et des titres d'exploitation semi-industrielle : <ul style="list-style-type: none"> - 65% pour les budgets de l'État (Trésor Public) - 35% pour le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) c. Pour l'octroi, le renouvellement, le transfert et/ou l'amodiation des concessions minières : <ul style="list-style-type: none"> - 60% pour les budgets de l'État (Trésor Public) - 40% pour le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) 	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM	L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et Ministre chargé des Finances (Article 140 du Code Minier).	0 GNF
4	Pénalités liées aux infractions minières	DNM	Il s'agit des montants versés par les sociétés minières à la suite d'infractions à la réglementation régissant le secteur minier (Article 171 à 192 du Code Minier).	0 GNF
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG	Il a été institué une redevance de 500 USD sur chaque expédition d'or faite par les comptoirs d'or.	0 GNF
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	BNE	La production artisanale de diamant et autres gemmes est soumise à l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe de 3% de la valeur déterminée sur la base de l'évaluation d'Expertise des Diamants et autres Gemmes (Article 141 du Code Minier et Article 511 du Code Général des Impôts).	0 GNF
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	BNE	<p>Conformément à l'Article 44 de la Loi de finances complémentaire de 2011, il a été instruit les redevances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 USD/an en devise - Redevance pour Acheteur - Mandataire : 3 000 USD/an en devise - Redevance Collecteur : 3 000 000 GNF/an - Redevance Suppléant Collecteur : 300 000 GNF/an - Redevance Commissionnaire Collecteur : 200 000 GNF/an - Redevance courtier : 500 000 GNF/an 	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	BNE	Conformément à l'Article 49 de la Loi de finances complémentaire de 2011, les montants de redevances issus de l'exploitation artisanale pour la commercialisation de l'or sont fixés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an - Redevance Acheteur : 5 000 000 GNF/an - Redevance Balancier : 2 500 000 GNF/an 	0 GNF
9	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	DNI	Le titulaire de permis d'exploitation de substances minières et les personnes morales titulaires d'une autorisation d'ouverture de carrière sont assujettis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) au taux de 35% (Article 143 du Code Minier).	0 GNF
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI	Outre le paiement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, les personnes physiques ou morales sont assujetties au paiement d'un impôt sur le bénéfice additionnel. Le bénéfice additionnel apparaît lorsque le rapport bénéfice net taxable sur fonds propres dépasse le seuil de rentabilité normal généralement admis par l'industrie minière au plan international pour les substances considérées dans l'industrie minière. La part non réinvestie de ce montant est taxée au taux de 50% après déduction du BIC calculé au taux de 35% (Article 143.2 du Code Général des Impôts).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
11	Impôts sur les sociétés	DNI	<p>L'impôt sur les sociétés est établi sous une cote unique au nom de la personne morale ou association pour l'ensemble de ses activités imposables en Guinée au lieu de son principal établissement.</p> <p>Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35% du bénéfice imposable (Article 219 à 229 du Code Général des Impôts).</p> <p>L'impôt sur les sociétés donne lieu au versement de deux acomptes chacun arrondi au millier de francs guinéens inférieur. Chaque acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés exigible sur les résultats du dernier exercice dont la date d'imposition est échue (Article 236 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
12	Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	DNI	<p>RTS : Les revenus de la catégorie des traitements et salaires, pensions et rentes viagères font l'objet d'une retenue à la source opérée sur chaque paiement effectué, lorsque l'employeur est établi en Guinée, quel que soit le lieu du domicile fiscal du bénéficiaire de ces revenus (Articles 61 et 63 du Code Général des Impôts).</p> <p>VF : Versement mensuel ou trimestriel par les employeurs, au profit du budget national, d'une somme égale à 6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature (Article 201 du Code Général des Impôts).</p> <p>TA : Taxe due par les employeurs, au taux de 3% sur la base des traitements, salaires, appointements, indemnités et rétributions, y compris les avantages en espèces ou en nature, dont le montant global figure dans les frais généraux de l'entreprise (Article 205 et 206 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI	<p>Les dividendes, tantièmes, jetons et autres produits distribués à leurs actionnaires par les entreprises d'exploitation constitués sous forme de société commerciales sont assujettis à un impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).</p> <p>Cet impôt est liquidé au taux de 15% sur les produits susvisés selon les règles fixées par le Code Général des Impôts (Article 147 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
14	Retenue à la source	DNI	<p>Les entreprises doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoires de tout autre impôt au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée - Des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée <p>Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée, ils seront assujettis à la législation en vigueur (Article 150 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI	<p>Les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services effectuée sur le territoire de la Guinée sont assujettis à la TVA de 18% (Articles 356, 373 et 374 du Code Général des Impôts).</p> <p>Les montants à renseigner dans le cadre de l'ITIE relèvent du net TVA.</p>	0 GNF
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI	Rappels d'impôts suite au contrôle fiscal. Ils sont majorés des pénalités et amendes.	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI	<p>Conformément à l'Article 265 du Code Général des Impôt, la contribution foncière unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.</p> <p>La CFU est assise sur la base des valeurs locatives réelles des biens au taux fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immeubles occupés par les propriétaires : 10% de la valeur locative annuelle - Immeubles en location : 15% de la valeur locative annuelle 	0 GNF
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	DGD/BCRG	<p>La production artisanale d'or est soumise à l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe dont les taux sont de 2% pour la Banque Centrale de la République de Guinée ou de 3% pour le secteur privé.</p> <p>La valeur de référence pour le calcul de cette taxe est le cours d'achat de l'or par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
19	Droits de Douane (DFI+DFE)	DGD	<p>Le Tarif Douanier est composé d'un droit à l'entrée dit Droit Fiscal d'Importation (DFI) et d'un droit à la sortie, ou Droit Fiscal d'Exportation (DFE).</p> <p>Le Code Minier (Articles 153 à 157) a prévu un régime douanier allégé pour le entreprises minières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés en phase de recherche bénéficient du régime d'admission temporaire pour les matériels utilisés aux travaux de recherche, ainsi que pour l'équipement professionnel. Les matériaux et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement des matériels et les équipements professionnels bénéficient de l'exonération totale des droits, taxes et redevances de douane - Les titulaires d'une convention minière attachée à un permis d'exploitation et leurs sous-traitants directs bénéficient pendant la phase d'installation, d'extension et de renouvellement de l'exonération des droits, taxes et redevances de douane sur les fournitures importées ainsi que sur les pièces détachées et les lubrifiants <p>Ces importations sont néanmoins soumises au paiement d'une taxe d'enregistrement de 0,5% de la valeur Coût, Assurance, Fret (CAF) des biens importés, sans que le montant total perçu ne puisse excéder un maximum fixé par la Loi de Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises en phase d'exploitation bénéficient d'une exonération de droits et taxes de douane sur les fournitures importées et destinées à la transformation sur place du minerai en produits finis et semi-finis. Les fournitures importées et destinées à l'extraction et à la valorisation du minerai sont taxées à l'importation au taux unique de 5,6% de leur valeur FOB 	0 GNF
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD	Ces taxes sont définies selon les conventions (taux moyen de 0,5% de la valeur en douane).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
21	Redressements douaniers (pénalités)	DGD	Il s'agit des montants versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers.	0 GNF
22	Taxe sur les substances minières	DNT	L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et du Ministre chargé des Finances (Article 140 du Code Minier).	0 GNF
23	Dividendes	DNT	<p>Les dividendes sont les revenus que l'État perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières.</p> <p>Conformément à l'Article 167 du Code Minier, l'attribution faite par l'État d'un permis d'exploitation de substances précieuses donne droit à l'État à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation.</p> <p>Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'État au titre de ces actions d'apport à l'exception de celles obtenues dans le capital d'une société exploitant une substance d'intérêt particulier, telles que la bauxite, le minerai de fer, les hydrocarbures solides, etc.</p>	0 GNF
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT	Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).	0 GNF
25	Cotisations CNSS	CNSS	<p>La cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la Sécurité Sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction.</p> <p>Le taux de cette cotisation est de 23% sur le salaire de base, dont 18% supporté par l'employeur et 5% par l'employé (Article 149 du Code Minier).</p>	0 GNF
26	Loyers des Infrastructures	ANAIM	Loyers des Infrastructures	0 GNF

B	Autres paiements significatifs	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
27	Autres paiements significatifs	Toutes	<p>Les organismes collecteurs sont tenus de déclarer tout autre paiement reçu des entreprises extractives ou réalisé par les entreprises extractives pour le compte de l'État, qui ne relèverait pas des flux couverts par ce Rapport ITIE et dont le cumul annuel des paiements serait supérieur à 700 MGNF (100 KUSD). Cette catégorie pourrait notamment concerner (liste non limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenus provenant de la cession de participations - Avances et Prêts - Autres paiements exceptionnels sur titres miniers 	700 MGNF (100 KUSD) (<i>i.e.</i> le flux est déclaré si le cumul annuel, tous paiement confondus, est supérieur à ce seuil)

C	Paiements infranationaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
28	Redevance superficielle	Préfectures, Communes, CRD	<p>Taxes payées annuellement par les titulaires des permis miniers aux collectivités des zones d'implantation des entreprises et des projets miniers, sous la responsabilité des services décentralisés des Mines et de la Géologie.</p> <p>Cette redevance est fixée par l'Arrêté conjoint n°A2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008 (Article 138 du Code Minier).</p>	0 GNF
29	Contribution au développement local	Préfectures, Communes, CRD	<p>Conformément aux dispositions des conventions minières, les entreprises exerçant des activités de recherche industrielle d'or devront s'acquitter d'un impôt préfectoral ou local pour le développement régional, équivalent à 0,4% des recettes brutes annuelles sur leurs ventes.</p>	0 GNF

C	Paiements infranationaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
30	Autres contributions au développement local	Préfectures, Communes, CRD	Conformément à certaines conventions minières, les investisseurs doivent intervenir autant qu'il est possible dans le développement local en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations. Ces contributions sont décidées d'un commun accord entre les préfectures et les sociétés.	0 GNF
D	Paiements sociaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
31	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	NA	Toute entreprise extractive ayant financé des projets sociaux afin de contribuer au développement économique et social des communautés locales est tenu de déclarer les dépenses annuelles effectuées à ce titre (contribution relevant de dispositions législatives ou contractuelles).	0 GNF
32	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	NA	Toute entreprise extractive ayant financé des projets sociaux afin de contribuer au développement économique et social des communautés locales est tenu de déclarer les dépenses annuelles effectuées à ce titre (contribution ne relevant pas de dispositions législatives ou contractuelles).	0 GNF

Tableau 19 : Périmètre et définitions des flux

ANNEXE 4 : TABLEAUX DES RAPPROCHEMENTS PAR PARTIE DECLARANTE¹⁵⁰

1. ORGANISMES COLLECTEURS

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par chaque organisme collecteur pour les 33 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochement. Nous comprenons que certains flux sont collectés par plusieurs organismes collecteurs¹⁵¹.

1.1. Direction nationale des Impôts (DNI)

DNI
Montats déclarés
État

(KGNF)

9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-
11 Impôts sur les sociétés	708 289 779
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	131 367 201
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	6 117
14 Retenue à la source	114 379 822
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	8 215 125
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	7 415 017
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-
27 Autres paiements significatifs	5 904 518
Total	975 577 579

Tableau 20 : Données ITIE déclarées par la DNI (Exercice de rapprochements)

¹⁵⁰ Toutes les données ITIE présentées ici ont été arrondies au KUSD le plus proche ; le cumul des données par partie déclarante peut ainsi très légèrement varier des montants agrégés présentés dans le corps du texte

¹⁵¹ Il s'agit notamment de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (flux n°15), de la Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle d'or (flux n°18), du Loyer des infrastructures (flux n°26).

1.2. Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

DNTCP
Montants déclarés
État

(KGNF)

22 Taxe sur l'extraction des substances minières	576 780 401
23 Dividendes	51 825 000
24 Impôt sur la plus-value de cession	-
26 Loyers des Infrastructures	14 703 804
27 Autres paiements significatifs	-

Total	643 309 205
--------------	--------------------

Tableau 21 : Données ITIE déclarées par la DNTCP (Exercice de rapprochements)

1.3. Direction Générale des Douanes (DGD)

DGD
Montants déclarés
État

(KGNF)

15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	16 993 348
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	238 720 126
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	136 956 656
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	538 501
21 Redressements douaniers (pénalités)	997 959
27 Autres paiements significatifs	6 189 618

Total	400 396 208
--------------	--------------------

Tableau 22 : Données ITIE déclarées par la DGD (Exercice de rapprochements)

1.4. Direction nationale des Mines (DNM)

DNM
Montants déclarés
État

(KGNF)

3 Taxe sur les substances de carrières	7 345 388
4 Pénalités liées aux infractions minières	-
27 Autres paiements significatifs	-

Total	7 345 388
--------------	------------------

Tableau 23 : Données ITIE déclarées par la DNM (Exercice de rapprochements)

1.5. Bureau National d'Expertise (BNE)

BNE
Montants déclarés
État

(KGNF)

6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	4 094 199
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	694 593
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	30 000
27 Autres paiements significatifs	-
Total	4 818 792

Tableau 24 : Données ITIE déclarées par la BNE (Exercice de rapprochements)

1.6. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

CNSS
Montants déclarés
État

(KGNF)

25 Cotisations CNSS	38 329 723
27 Autres paiements significatifs	-
Total	38 329 723

Tableau 25 : Données ITIE déclarées par la CNSS (Exercice de rapprochements)

1.7. Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

BCRG
Montants déclarés
État

(KGNF)

5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	145 169
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	3 078 833
27 Autres paiements significatifs	-
Total	3 224 002

Tableau 26 : Données ITIE déclarées par la BCRG (Exercice de rapprochements)

1.8. Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

CPDM
Montants déclarés
État

(KGNF)

1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	119 972
2 Droits fixes	7 120 913
27 Autres paiements significatifs	-
Total	7 240 885

Tableau 27 : Données ITIE déclarées par le CPDM (Exercice de rapprochements)

1.9. Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

ANAIM
Montants déclarés
État

(KGNF)

26 Loyers des Infrastructures	4 048 305
27 Autres paiements significatifs	-
Total	4 048 305

Tableau 28 : Données ITIE déclarées par l'ANAIM (Exercice de rapprochements)

1.10. Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DNPEIP)

Dans un courrier daté du 4 novembre 2015, la DNPEIP nous a fait savoir qu'elle « *n'était plus associée ni au suivi des paiements des loyers des infrastructures minières, ni au calcul du montant des contributions au développement dues par les sociétés minières à leurs localités d'implantation* »¹⁵².

Cet organisme collecteur ne nous a donc pas remis de formulaire de déclaration.

¹⁵² Accusé de réception de votre formulaire ITIE-Guinée 2013 (courrier n°0166/MEF/DNPEIP/2014), Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés, Ministère de l'Économie et des Finances (4 novembre 2015).

2. ENTREPRISES EXTRACTIVES

2.1. Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)

(KGNF)	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	465 510 703	463 215 246	2 295 457
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	13 066 676	13 066 676	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	9 201 040	5 717 955	3 483 085
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	4 130 397	(4 130 397)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	233 775	-	233 775
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	70 427 173	65 576 232	4 850 941
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	389 714	(389 714)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	145	(145)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	547 096 251	548 128 515	(1 032 264)
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	7 727 859	7 728 864	(1 005)
26 Loyers des Infrastructures	15 084 857	8 151 913	6 932 944
27 Autres paiements significatifs	-	5 420 314	(5 420 314)
Total	1 128 348 334	1 121 525 971	

Tableau 29 : Tableau des rapprochements, CBG

(KGNF)	Compagnie des Bauxites de Guinée	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	5 605 104	-
30 Autres contributions au développement local	605 150	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 30 : Tableau des déclarations unilatérales, CBG

2.2. Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)

	Societe AngloGold Ashanti de Guinee (SAG)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	155 896	-	155 896
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	236 063 335	234 019 330	2 044 005
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	39 233 328	38 062 210	1 171 118
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	21 893 021	21 965 770	(72 749)
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	1 174 560	(1 174 560)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	832 647	-	832 647
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	158 216 034	157 820 714	395 320
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	20 498 851	14 131 026	6 367 825
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	27 804	(27 804)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	122 898	(122 898)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	51 825 000	51 825 000	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	7 652 698	7 652 698	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	600 143	(600 143)
Total	536 370 810	527 402 153	

Tableau 31 : Tableau des rapprochements, SAG

	Societe AngloGold Ashanti de Guinee (SAG)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	24 040 604	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	3 195 165	-

Tableau 32 : Tableau des déclarations unilatérales, SAG

2.3. Société Minière de Dinguiraye (SMD)

	Societe Miniere de Dinguiraye (SMD)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	206 874	(206 874)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	18 157 943	18 157 943	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	15 056 311	14 849 337	206 974
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	6 378 908	6 467 704	(88 796)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	6 954 505	(6 954 505)
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	80 904 723	80 899 412	5 311
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	36 271 199	37 967 492	(1 696 293)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	14 053	(14 053)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	64 765	(64 765)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	8 772 343	8 772 343	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	1 482 452	(1 482 452)
Total	165 541 427	175 836 880	

Tableau 33 : Tableau des rapprochements, SMD

	Societe Miniere de Dinguiraye (SMD)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	9 099 347	
30 Autres contributions au développement local	656 843	
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 34 : Tableau des déclarations unilatérales, SMD

2.4. SIMFER (Rio Tinto)

(KGNF)	SIMFER (Rio Tinto)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	38 497 148	38 635 764	(138 616)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	1 736 449	2 798 124	(1 061 675)
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	550 283	89 252	461 031
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	1 620 146	-	1 620 146
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	283 228	116 526	166 702
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	6 350 160	(6 350 160)
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	3 599 752	4 198 160	(598 408)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	2 279 497	(2 279 497)
Total	46 287 006	54 467 483	

Tableau 35 : Tableau des rapprochements, SIMFER (Rio Tinto)

(KGNF)	SIMFER (Rio Tinto)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	379 497	
29 Contribution au développement local	-	
30 Autres contributions au développement local	11 653 493	
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	1 833 613	

Tableau 36 : Tableau des déclarations unilatérales, SIMFER (Rio Tinto)

2.5. Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)

	Societe des Mines de Fer de Guinee (SMFG)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	6 734	6 900	(166)
2 Droits fixes	88 787	260 577	(171 790)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	8 312 075	8 312 075	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	31 211 909	31 209 909	2 000
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 144 642	1 133 596	11 046
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	218 176	-	218 176
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	636 513	630 370	6 143
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	48 647	48 178	469
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	164 890	-	164 890
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	1 214 537	1 214 537	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	236 037	233 759	2 278
Total	43 282 947	43 049 901	

Tableau 37 : Tableau des rapprochements, SMFG

	Societe des Mines de Fer de Guinee (SMFG)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		196 524
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		1 900 185
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 38 : Tableau des déclarations unilatérales, SMFG

2.6. Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)

	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	2 182 606	1 946 545	236 061
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	2 019 225	2 255 285	(236 060)
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	64 471	(64 471)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	1 950 242	2 705 564	(755 322)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	3 456	(3 456)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	22 301 721	22 301 726	(5)
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	4 512 831	4 512 841	(10)
26 Loyers des Infrastructures	10 600 182	10 600 196	(14)
27 Autres paiements significatifs	-	89 759	(89 759)
Total	43 566 807	44 479 843	

Tableau 39 : Tableau des rapprochements, CBK

	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		119 041
29 Contribution au développement local		2 230 181
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		1 142 415

Tableau 40 : Tableau des déclarations unilatérales, CBK

2.7. BSGR Guinée-VALE¹⁵³

	BSGR Guinée-VALE		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	2 119 554	(2 119 554)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	24 465 256	(24 465 256)
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	74 507	(74 507)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	10 005	(10 005)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	-	26 669 322	

Tableau 41 : Tableau des rapprochements, BSGR Guinée-VALE

¹⁵³ Nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE de cette entreprise.

2.8. SEMAFO-Guinée¹⁵⁴

	SEMAFO-Guinée		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	321 523	(321 523)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	1 205 258	(1 205 258)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	1 042 495	(1 042 495)
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	133 798	(133 798)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	10 008 827	(10 008 827)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	1 172 636	(1 172 636)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	77 987	(77 987)
Total	-	13 962 524	

Tableau 42 : Tableau des rapprochements, SEMAFO-Guinée

¹⁵⁴ Nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE de cette entreprise.

2.9. BELLZONE

	BELLZONE		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	2 769 121	2 924 829	(155 708)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	1 937 230	1 937 230	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	298 222	(298 222)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	311 407	155 703	155 704
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	87 746	-	87 746
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	85 615	(85 615)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	894 908	894 908	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	140 978	(140 978)
Total	6 000 412	6 437 485	

Tableau 43 : Tableau des rapprochements, BELLZONE

	BELLZONE	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		1 433 478
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		524 345

Tableau 44 : Tableau des déclarations unilatérales, BELLZONE

2.10. West Africa Exploration

	West Africa Exploration		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	5 874	5 879	(5)
2 Droits fixes	1 191 975	1 199 057	(7 082)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	370 692	370 692	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	1 488 175	1 488 175	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	61 132	(61 132)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	119 980	15 870	104 110
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	804 412	(804 412)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	143 740	143 740	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	165 900	25 999	139 901
Total	3 486 336	4 114 956	

Tableau 45 : Tableau des rapprochements, West Africa Exploration

	West Africa Exploration	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		7 197
29 Contribution au développement local		2 291 326
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 46 : Tableau des déclarations unilatérales, West Africa Exploration

2.11. Guiter Mining

	Guiter Mining		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	15 202	15 269	(67)
2 Droits fixes	133 197	148 927	(15 730)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	241 649	-	241 649
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	-	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	2 048 282	-	2 048 282
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	318 060	-	318 060
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	2 756 390	164 196	

Tableau 47 : Tableau des rapprochements, Guiter Mining

	Guiter Mining	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		19 762
29 Contribution au développement local		507 647
30 Autres contributions au développement local		100 160
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 48 : Tableau des déclarations unilatérales, Guiter Mining

2.12. Alliance Mining Commodities (AMC)

	Alliance Mining Commodities (AMC)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	15 000	15 000	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	497 832	497 832	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	47 455	47 455	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	44 720	44 720	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	605 007	605 007	

Tableau 49 : Tableau des rapprochements, AMC

	Alliance Mining Commodities (AMC)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		767 884
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 50 : Tableau des déclarations unilatérales, AMC

2.13. HENAN-Chine (CDM CHINE)

(KGNF)	HENAN-Chine (CDM CHINE)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	38 465	-	38 465
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	13 560	13 303	257
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	1 364 449	(1 364 449)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	39 500	-	39 500
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	519 371	(519 371)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	281	(281)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	198	(198)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	5 147	8 105	(2 958)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	174 872	(174 872)
Total	96 672	2 080 579	

Tableau 51 : Tableau des rapprochements, HENAN-Chine (CDM CHINE)

(KGNF)	HENAN-Chine (CDM CHINE)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière		507 885
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 52 : Tableau des déclarations unilatérales, HENAN-Chine (CDM CHINE)

2.14. Guinea Alumina Corporation (GAC)

	Guinea Alumina Corporation (GAC)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	406 113	1 578 989	(1 172 876)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	1 751 923	393 303	1 358 620
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	170 021	(170 021)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	103 861	(103 861)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	58 471	(58 471)
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	2 085	(2 085)
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	297 666	354 315	(56 649)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	68 074	(68 074)
Total	2 455 702	2 729 119	

Tableau 53 : Tableau des rapprochements, GAC

	Guinea Alumina Corporation (GAC)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 54 : Tableau des déclarations unilatérales, GAC

2.15. RUSAL FRIGUIA

(KGNF)	RUSAL FRIGUIA		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	969 409	969 409	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	30 670	30 670	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	1 378 059	-	1 378 059
Total	2 378 138	1 000 079	

Tableau 55 : Tableau des rapprochements, RUSAL FRIGUIA

(KGNF)	RUSAL FRIGUIA	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	526 034	
29 Contribution au développement local	-	
30 Autres contributions au développement local	-	
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 56 : Tableau des déclarations unilatérales, RUSAL FRIGUIA

2.16. ALUFER

	ALUFER		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	404 539	404 529	10
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	765 244	765 244	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	27 735	-	27 735
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	104 880	104 880	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	1 302 398	1 274 653	

Tableau 57 : Tableau des rapprochements, ALUFER

	ALUFER	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 58 : Tableau des déclarations unilatérales, ALUFER

2.17. HUAYA

	HUAYA		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	3 455	3 455	-
2 Droits fixes	4 561	8 020	(3 459)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	65 000	65 000	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	21 467	21 467	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	546 172	546 172	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	2 228	2 328	(100)
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	138 824	(138 824)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	642 883	785 266	

Tableau 59 : Tableau des rapprochements, HUAYA

	HUAYA	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 60 : Tableau des déclarations unilatérales, HUAYA

2.18. SADEKA

	SADEKA		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	34 751	34 751	-
2 Droits fixes	473 576	508 326	(34 750)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	108 154	118 172	(10 018)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	55 785	55 785	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	10 019	(10 019)
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	55 890	-	55 890
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	728 156	727 053	

Tableau 61 : Tableau des rapprochements, SADEKA

	SADEKA	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	140 753	
29 Contribution au développement local	-	
30 Autres contributions au développement local	-	
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 62 : Tableau des déclarations unilatérales, SADEKA

2.19. Wega Mining Guinée

	Wega Mining Guinée		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	47 849	(47 849)
2 Droits fixes	464 676	813 309	(348 633)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	703 081	(703 081)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	1 070 269	1 070 269	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	4 436 500	3 840 368	596 132
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	122 956	(122 956)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	106 949	-	106 949
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	61 386	(61 386)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	267 857	262 682	5 175
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	266 847	22 107	244 740
Total	6 613 098	6 944 007	

Tableau 63 : Tableau des rapprochements, Wega Mining Guinée

	Wega Mining Guinée	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		124 013
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 64 : Tableau des déclarations unilatérales, Wega Mining Guinée

2.20. China Power Investment (CPI)

	China Power Investment (CPI)		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	5 874	-	5 874
2 Droits fixes	293 675	-	293 675
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	122 430	132 030	(9 600)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	48 749	-	48 749
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	58 943	-	58 943
Total	529 671	132 030	

Tableau 65 : Tableau des rapprochements, CPI

	China Power Investment (CPI)	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		235 967
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 66 : Tableau des déclarations unilatérales, CPI

2.21. AMCO Drilling Guinée

	AMCO Drilling Guinée		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux			-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel			-
11 Impôts sur les sociétés			-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)			-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)			-
14 Retenue à la source			-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)			-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI			-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)			-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)			-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations			-
21 Redressements douaniers (pénalités)			-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes			-
24 Impôt sur la plus-value de cession			-
25 Cotisations CNSS			-
26 Loyers des Infrastructures			-
27 Autres paiements significatifs	-	138 367	(138 367)
Total	-	138 367	
■ Non concerné			

Tableau 67 : Tableau des rapprochements, AMCO Drilling Guinée

(KGNF)	AMCO Drilling Guinée	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 68 : Tableau des déclarations unilatérales, AMCO Drilling Guinée

2.22. SGS Mineral Service

	SGS Mineral Service		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	9 120 280	9 158 339	(38 059)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	1 722 024	1 603 524	118 500
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	6 117	(6 117)
14 Retenue à la source	499 879	1 517 459	(1 017 580)
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	3 811 021	3 884 455	(73 434)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	255 368	117 738	137 630
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	69 800	-	69 800
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	983 488	(983 488)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	907 648	985 099	(77 451)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	90 706	(90 706)
Total	16 386 020	18 346 925	

Tableau 69 : Tableau des rapprochements, SGS Mineral Service

(KGNF)	SGS Mineral Service	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 70 : Tableau des déclarations unilatérales, SGS Mineral Service

2.23. Diamond Cement

	Diamond Cement		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	5 874	5 868	6
2 Droits fixes	2 926 385	4 182 698	(1 256 313)
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux			-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel			-
11 Impôts sur les sociétés			-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)			-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)			-
14 Retenue à la source			-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)			-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI			-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)			-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)			-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations			-
21 Redressements douaniers (pénalités)			-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes			-
24 Impôt sur la plus-value de cession			-
25 Cotisations CNSS			-
26 Loyers des Infrastructures			-
27 Autres paiements significatifs	-	833 820	(833 820)
Total	2 932 259	5 022 386	
■ Non concerné			

Tableau 71 : Tableau des rapprochements, Diamond Cement

	Diamond Cement	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière		-
29 Contribution au développement local		-
30 Autres contributions au développement local		-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-

Tableau 72 : Tableau des déclarations unilatérales, Diamond Cement

2.24. IDC

(KGNF)	IDC		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	780 961	781 536	(575)
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	276 400	286 906	(10 506)
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	22 000	-	22 000
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	-	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	1 079 361	1 068 442	

Tableau 73 : Tableau des rapprochements, IDS

(KGNF)	IDC	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 74 : Tableau des déclarations unilatérales, IDS

2.25. RUFEX Sarl

	RUFEX Sarl		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 194 310	1 043 852	150 458
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	2 736	2 514	222
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	6 500	-	6 500
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	2 716	-	2 716
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	1 206 262	1 046 366	

Tableau 75 : Tableau des rapprochements, RUFEX Sarl

	RUFEX Sarl	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 76 : Tableau des déclarations unilatérales, RUFEX Sarl

2.26. FELLA SANDANFARA

	FELLA SANDANFARA		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	853 707	853 707	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	98 124	98 124	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	-	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	951 831	951 831	

Tableau 77 : Tableau des rapprochements, FELLA SANDANFARA

	FELLA SANDANFARA	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 78 : Tableau des déclarations unilatérales, FELLA SANDANFARA

2.27. Guinée GEM'S¹⁵⁵

	Guinée GEM'S		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	562 584	(562 584)
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	213 397	(213 397)
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	-	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	19 336	(19 336)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	-	795 317	

Tableau 79 : Tableau des rapprochements, Guinée GEM'S

¹⁵⁵ Nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE de cette entreprise.

2.28. DOMER Guinea¹⁵⁶

	DOMER Guinea		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	852 520	(852 520)
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	96 166	(96 166)
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	28 500	(28 500)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	1 500	(1 500)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	-	978 686	

Tableau 80 : Tableau des rapprochements, DOMER Guinea

¹⁵⁶ Nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE de cette entreprise.

2.29. BOROKO Mining¹⁵⁷

	BOROKO Mining		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	120 895	(120 895)
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	30 000	(30 000)
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	30 000	(30 000)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	7 000	(7 000)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	-	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	2 992 534	(2 992 534)
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	2 628 080	(2 628 080)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	-	5 808 509	

Tableau 81 : Tableau des rapprochements, BOROKO Mining

¹⁵⁷ Nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE de cette entreprise.

2.30. Diakite et Fofana

(KGNF)	Diakite et Fofana		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	24 274	(24 274)
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	-	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	648	648	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	785 608	(785 608)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	86 299	86 299	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	1 867 601	804 741	1 062 860
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	-	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	277 252	(277 252)
Total	1 954 548	1 978 822	

Tableau 82 : Tableau des rapprochements, Diakite et Fofana

(KGNF)	Diakite et Fofana	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 83 : Tableau des déclarations unilatérales, Diakite et Fofana

2.31. ALAME

ALAME		
Montants déclarés		Écart
Entreprise	État	
(a)	(b)	(a-b)

(KGNF)

1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	3 485 772	3 494 773	(9 001)
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	60 000	203 003	(143 003)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	40 577	37 196	3 381
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 340 261	1 772 375	(432 114)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	802 150	131 335	670 815
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	41 320	-	41 320
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	160 206	(160 206)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	96 257	96 257	-
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	58 454	(58 454)
Total	5 866 337	5 953 599	

Tableau 84 : Tableau des rapprochements, ALAME

(KGNF)

ALAME
Montants déclarés
Entreprise

28 Redevance superficière	900
29 Contribution au développement local	-
30 Autres contributions au développement local	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 85 : Tableau des déclarations unilatérales, ALAME

2.32. SOMIAG¹⁵⁸

	SOMIAG		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	2 825 137	(2 825 137)
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	-	263 882	(263 882)
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	-	63 461	(63 461)
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	2 518 659	(2 518 659)
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	-	43 390	(43 390)
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	225 333	(225 333)
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	-	144 772	(144 772)
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	-	79 597	(79 597)
Total	-	6 164 231	

Tableau 86 : Tableau des rapprochements, SOMIAG

¹⁵⁸ Nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE de cette entreprise.

2.33. SCETCHCG

	SCETCHCG		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	1 025 478	1 025 478	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-
11 Impôts sur les sociétés	60 000	60 000	-
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	43 812	43 812	-
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	-	-
14 Retenue à la source	-	-	-
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	490 646	490 646	-
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	131 335	-	131 335
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	11 500	-	11 500
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	-
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	-	-
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	-	-
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	-	-	-
23 Dividendes	-	-	-
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
25 Cotisations CNSS	52 768	28 160	24 608
26 Loyers des Infrastructures	-	-	-
27 Autres paiements significatifs	208 500	-	208 500
Total	2 024 039	1 648 096	

Tableau 87 : Tableau des rapprochements, SCETCHCG

(KGNF)	SCETCHCG	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
28 Redevance superficière	-	-
29 Contribution au développement local	-	-
30 Autres contributions au développement local	-	-
31 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
32 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 88 : Tableau des déclarations unilatérales, SCETCHCG

ANNEXE 5 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Nous listons ci-dessous les recommandations formulées dans le Rapport ITIE 2012 de la République de Guinée¹⁵⁹ et leur état de suivi à ce jour.

N°	Recommandation du Rapport ITIE 2012	État de la mise en œuvre
1	<i>Nous recommandons la mise en place des procédures et des contrôles nécessaires afin d'assurer la tenue d'un cadastre minier exhaustif et complet qui reflète la situation réelle des titres miniers valides dans la République de Guinée.</i>	Situation inchangée.
2	<i>Nous recommandons l'instauration d'un suivi rigoureux [des participations de l'État] et des revenus associés dans l'objectif de préserver les intérêts de l'État.</i>	Situation inchangée.
3	<i>Nous recommandons la mise à jour des systèmes d'information des régies financières et la coordination avec la MMG et le CPDM afin de s'assurer que toutes les sociétés ayant des titres miniers soient immatriculées au sein desdites régies.</i>	La création d'un guichet unique en 2014 a permis de rationaliser l'immatriculation des nouvelles entreprises minières. Beaucoup d'entreprises titulaires de permis miniers ne sont néanmoins toujours pas pourvues d'un Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF).
4	<i>Nous recommandons de mettre en place les contrôles nécessaires et de doter les administrations ayant des recettes minières importantes de systèmes informatiques permettant le traitement, le suivi et la sauvegarde des données relatives aux recettes minières.</i>	Situation inchangée.
5	<i>Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleure traçabilité des paiements infranationaux.</i>	Situation inchangée.
6	<i>Nous recommandons de mettre en place des procédures de contrôle plus rigoureuses pour le suivi des recettes minières. Il est conseillé de mettre en place une application informatique pour la gestion des recettes minières au niveau du CPDM.</i>	L'adoption de tableaux de suivi a permis d'améliorer la situation. L'adoption d'un véritable logiciel comptable, à l'instar de celui adopté par la BNE, permettrait sans doute de consolider les progrès constatés.
7	<i>Nous recommandons d'appliquer les lois en vigueur afin de garantir la transparence au sein du secteur e d'éviter de créer des situations d'incompréhension des textes régissant le secteur minier</i>	Nous comprenons que la législation de 2011 s'applique aux nouvelles entreprises titulaires de permis miniers en Guinée.

¹⁵⁹ Rapport ITIE 2012, Moore Stephens (décembre 2013), pp. 50-52.

ANNEXE 6 : ANALYSE ET RESOLUTION DES ECARTS¹⁶⁰

1. TYPOLOGIES D'ECARTS

1.1. Écart de change

L'utilisation d'un taux de change annuel moyen pour les travaux de rapprochements crée un écart artificiel non significatif entre les déclarations ITIE de l'État (présentées en GNF) et celles des entreprises (usuellement présentées en USD).

Les numéros de quittance et dates de paiements permettent de confirmer la cohérence des montants déclarés par les administrations et par les entreprises.

1.2. Omissions ou erreurs d'imputation

Certaines déclarations ITIE transmises sont visiblement incomplètes, ou présentent des erreurs évidentes d'imputation (*e.g.* paiement déclaré dans le mauvais formulaire).

Ces difficultés, qui relèvent le plus souvent d'une erreur humaine dans le renseignement du formulaire, sont facilement levées par la transmission de déclarations ITIE rectificatives.

1.3. Déclarations ITIE présentées en base engagements

Certaines déclarations ITIE transmises sont présentées en base engagements : l'administration ou l'entreprise déclare ce qu'elle aurait dû recevoir/verser, et non ce qu'elle a effectivement reçu/versé.

Ces difficultés, qui relèvent le plus souvent d'une mauvaise compréhension de l'exercice ITIE par la partie déclarante, sont facilement levées par la transmission de déclarations ITIE rectificatives.

1.4. Paiements non reportés par l'État

Certains paiements déclarés par l'entreprise, confirmés ou non par des pièces justificatives, n'ont pas été retrouvés dans la comptabilité de l'État.

1.5. Paiements non reportés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, n'ont pas été retrouvés dans la comptabilité de l'entreprise.

¹⁶⁰ Toutes les données ITIE présentées ici ont été arrondies au KUSD le plus proche ; le cumul des données par partie déclarante peut ainsi très légèrement varier des montants agrégés présentés dans le corps du texte

1.6. Paiements déclarés par l'État inférieurs à ceux déclarés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, présentent des montants inférieurs aux paiements déclarés par l'entreprise, induisant un écart positif entre les déclarations ITIE de l'État et celles des entreprises.

1.7. Paiements déclarés par l'État supérieurs à ceux déclarés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, présentent des montants supérieurs aux paiements déclarés par l'entreprise, induisant un écart négatif entre les déclarations ITIE de l'État et celles des entreprises.

1.8. Cut-off

Certains paiements déclarés par les entreprises pour l'année N, sont enregistrés dans la comptabilité de l'État l'année N+1. Ces écarts sont traités sur la base des relevés bancaires des comptes de l'État.

2. ANALYSE DES ECARTS RESOLUS

	Déclarations initiales (A)			Ajustements (B)		Chiffres après ajustements (A+B)			Origine de l'écart initial
	Entreprises	État	Écart	Entreprises	État	Entreprises	État	Écart	
(KGNF)									
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	78 297	119 972	(41 675)	(534)	-	77 763	119 972	(42 209)	g
2 Droits fixes	5 643 835	7 120 913	(1 477 078)	(67 004)	-	5 576 831	7 120 913	(1 544 082)	g
3 Taxe sur les substances de carrières	4 511 251	4 520 251	(9 000)	-	-	4 511 251	4 520 251	(9 000)	g
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	-	
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	82 252 008	24 274	82 227 734	(82 096 112)	-	155 896	24 274	131 622	b
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	3 103 276	2 679 095	424 181	(32 648)	-	3 070 628	2 679 095	391 533	f
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	378 594	385 029	(6 435)	(4 070)	-	374 524	385 029	(10 505)	g
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	1 267 059 194	-	1 267 059 194	(1 267 059 194)	-	-	-	-	b
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
11 Impôts sur les sociétés	7 566 147	653 079 797	(645 513 650)	703 388 636	54 566 076	710 954 783	707 645 873	3 308 910	b
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	90 030 292	128 025 624	(37 995 332)	37 982 867	(55 197)	128 013 159	127 970 427	42 732	b
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	14 430	(14 430)	-	(8 314)	-	6 117	(6 117)	g
14 Retenue à la source	93 669 750	103 771 052	(10 101 302)	(1 538 932)	(14 898 981)	92 130 818	88 872 071	3 258 747	b
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	6 738 383	19 000 499	(12 262 116)	7 523 550	3 555 517	14 261 933	22 556 016	(8 294 083)	b, g
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	2 335 134	62 795 891	(60 460 757)	-	(55 424 263)	2 335 134	7 371 628	(5 036 494)	b
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	2 560 484	-	2 560 484	(97 337)	-	2 463 147	-	2 463 147	d
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	160 546 048	87 570	160 458 478	78 661 008	238 718 855	239 207 056	238 806 425	400 631	b
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	133 979 339	298 960 158	(164 980 819)	(1 924 552)	(174 959 584)	132 054 787	124 000 574	8 054 213	b
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	-	345 585	(345 585)	48 647	192 917	48 647	538 501	(489 854)	g
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	998 170	(998 170)	-	(211)	-	997 959	(997 959)	g
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	2 243 336	616 405 452	(614 162 116)	569 367 807	(39 625 050)	571 611 143	576 780 401	(5 169 258)	b
23 Dividendes	52 588 216	-	52 588 216	(763 216)	51 825 000	51 825 000	51 825 000	-	b
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	
25 Cotisations CNSS	31 890 137	38 409 620	(6 519 483)	4 512 831	(1 407 310)	36 402 968	37 002 310	(599 342)	b, f, g
26 Loyers des Infrastructures	15 625 069	4 107 923	11 517 146	10 378 030	14 644 185	26 003 099	18 752 109	7 250 990	b, f, g
27 Autres paiements significatifs	31 680 588	10 309 365	21 371 223	(29 366 301)	1 627 188	2 314 287	11 936 553	(9 622 266)	b
Total	1 994 479 378	1 951 160 670	43 318 708	28 913 476	78 750 828	2 023 392 854	2 029 911 498	(6 518 644)	

Tableau 89 : Tableau d'analyse des écarts résolus

3. ANALYSE DES ECARTS RESIDUELS

(KGNF)	Chiffres après ajustements			Origine supposée de l'écart résiduel								Entreprises concernées
	Entreprises	État	Écart	a	b	c	d	e	f	g	h	
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	77 763	119 972	(42 209)				5 874	(48 083)				CPI, Wega Mining
2 Droits fixes	5 576 831	7 120 913	(1 544 082)				293 675			(1 837 757)		CPI, Diamond Cement, Wega Mining
3 Taxe sur les substances de carrières	4 511 251	4 520 251	(9 000)							(9 000)		ALAME
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-									
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	155 896	24 274	131 622				155 896	(24 274)				SAG
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	3 070 628	2 679 095	391 533				241 679		149 854			Güter mining, Rufex SARL
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	374 524	385 029	(10 505)							(10 505)		IDC
8 Redevance sur la commercialisation de l'or	-	-	-									
9 Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	-	-	-									
10 Impôt sur le bénéfice additionnel	-	-	-									
11 Impôts sur les sociétés	710 954 783	707 645 873	3 308 910					(905 955)	4 214 865			CBG, SAG, SMD
12 Retenues sur traitements et salaires (RTS), taxes sur salaires (VF et TA)	128 013 159	127 970 427	42 732						1 293 000	(1 250 268)		GAC, SAG
13 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	6 117	(6 117)							(6 117)		SGS
14 Retenue à la source	92 130 818	88 872 071	3 258 747						5 644 844	(2 386 097)		CBG, GAC, Simfer
15 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	14 261 933	22 556 016	(8 294 083)	(5 304 957)				(1 364 449)		(1 624 678)		CBG, Henan, SAG
16 Redressements fiscaux payés à la DNI	2 335 134	7 371 628	(5 036 494)					(6 954 906)	1 918 412			SMD
17 Contribution Foncière Unique (CFU)	2 463 147	-	2 463 147			2 463 147						CBG, Simfer
18 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	239 207 056	238 806 425	400 631						400 631			SAG
19 Droits de Douane (DFI+DFE)	132 054 787	124 000 574	8 054 213						12 558 582	(4 504 368)		CBG, Diakite et Fofana, SAG, SMD
20 Taxes d'enregistrement sur les importations	48 647	538 501	(489 854)					(489 854)				CBG
21 Redressements douaniers (pénalités)	-	997 959	(997 959)					(997 959)				West Africa
22 Taxe sur l'extraction des substances minières	571 611 143	576 780 401	(5 169 258)			2 048 282		(6 350 160)		(867 379)		CBG, Güter mining, Simfer
23 Dividendes	51 825 000	51 825 000	-									
24 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-									
25 Cotisations CNSS	36 402 968	37 002 310	(599 342)						137 137	(736 479)		CPI, GAC, Sadeka, SGS, Simfer
26 Loyers des Infrastructures	26 003 099	18 752 109	7 250 990						7 250 990			CBG
27 Autres paiements significatifs	2 314 287	11 936 553	(9 622 266)					(7 699 811)		(1 922 455)		CBG, Rusal, Simfer, DMF
Total	2 023 392 854	2 029 911 498	(6 518 644)	-	(5 304 957)	-	5 208 553	(24 835 450)	33 568 314	(15 155 104)	-	

Tableau 90 : Tableau d'analyse des écarts résiduels



42, avenue Montaigne
75008 Paris - France

-
1 Heddon Street
London W1B1BD - UK

